

---

## LES DROITS FONCIERS PASTORAUX<sup>1</sup>

TIDIANE NGAIDO

### Introduction

De nombreuses approches allant des réformes foncières, gestion des taux de réserve, réorganisation de communautés pastorales et les systèmes de production ont été expérimentées à l'intérieur de nombreuses régions sèches du monde. Néanmoins, l'impact de ces interventions a été limité, et de nouvelles approches aux systèmes pastoraux sont clairement requises. De plus, l'accroissement de la population, les changements de politiques de gouvernement en ce qui a trait à la propriété foncière et au développement de l'agriculture, et l'accès accru aux marchés extérieurs implique que les coûts et les bénéfices associées aux différentes formes foncières sont en train de changer. Aussi, il est important de réaliser qu'il n'y aura pas de retour au système pastoral traditionnel parce que les sociétés pastorales ont aussi évolué afin de s'adapter aux pressions internes et externes. La définition d'une politique et son application doivent donc prendre ces changements en considération.

Les nouveaux efforts doivent tenir compte des leçons apprises et des raisons pour lesquelles les efforts précédents ont eu un impact limité. Et, pour que l'application atteigne son but, deux aspects de l'environnement actuel doivent être pris en compte, notamment: reconnaître que 1) Le fait que des groupes pastoraux existants avaient perdu le contrôle de beaucoup de leurs ressources, soit au cause de leur dynamique interne ou des interventions de l'Etat, et 2) le fait que beaucoup de pays en voie de développement fassent face à des contraintes financières et en ressources humaines qui les forcent à transférer la responsabilité pour beaucoup d'activités NRM à des communautés locales. De plus, beaucoup d'intéressés expriment leur inquiétude quant au futur des systèmes pastoraux à l'intérieur du contexte de globalisation. Comment est-ce que cet important secteur de l'économie pourrait répondre aux marchés locaux et internationaux? Quelles sont les incitations nécessaires, les cadres institutionnels et légaux qui permettront à ces systèmes de répondre aux changements de conditions ? Comment situer la pauvreté dans ces régions périphériques?.

Afin de pouvoir répondre à ces questions, nous soutenons dans ce document que les analyses des systèmes pastoraux doivent intégrer les leçons apprises des travaux académiques précédents aussi bien que les

---

<sup>1</sup> Les vues présentées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Banque Mondiale, de ses Directeurs Exécutifs, ou des pays qu'elle représente.

expériences récentes sur le terrain. Par exemple, il a été noté par beaucoup de pastoralistes, des praticiens de développement, des chercheurs et certains officiels du gouvernement, que les systèmes traditionnels basés sur la mobilité permettent aux gardiens de troupeaux d'appliquer des stratégies de production qui non seulement augmentent la productivité moyenne du troupeau mais aussi écartent les risques de la production résultant des variations de climat. Avec de tels systèmes, les diverses formes d'ouverture de régime de tenure commun et d'accès ouverts sont bien équipées pour supporter le système de mobilité, en réduisant les coûts de transactions des négociations d'accès qui pourraient nécessairement être accompagnés de plus rigides limites de propriété géographiquement définies. Il est généralement accepté qu'un tel système puisse supporter beaucoup plus de familles par unité qu'une seule située sur une mobilité limitée. De tels systèmes peuvent être aussi plus équitables ; par exemple, ils produisent souvent des opportunités pour les membres pauvres à s'engager dans des contrats de pâturages à l'intérieur et à l'extérieur des communautés afin d'augmenter leurs troupeaux.

D'un autre côté, des chercheurs de la propriété commune argumentent que les frontières mal définies et l'adhésion ambiguë augmentent les coûts de gestion des ressources communes parce que les individus ne sont pas assurés que chacune des actions qu'ils prendront en faveur de l'augmentation des rentrées à la terre commune va leur revenir. Additionnellement, il y a des coûts de transactions associées avec la négociation et l'implémentation d'actions, concertées par un large groupe d'acteurs qui peuvent être hétérogènes en terme de culture, de langue, de distribution de richesse, et aussi l'accès à des ressources alternatives. Essentiellement, les systèmes traditionnels réduisent les coûts de transaction associés avec l'accès. Par ce moyen, ils augmentent les bénéfices à partir de la flexibilité en répondant aux changements climatiques, mais accroissent les coûts de transactions de gestion des ressources naturelles trouvées dans les régions rurales. Les questions de gestion et d'amélioration sont au cœur du débat sur le développement de la prairie et suggèrent implicitement des structures de gestion conjointe, où les enjeux, les états et institutions rurales assument leurs droits et responsabilités et où ils ont aussi un avantage comparé.

Les sections restantes de ce document concernent le développement et la mise à jour d'une structure conceptuelle par l'analyse de facteurs clés dans la gestion rurale de cette étendue, qui est basée sur des leçons retenues de travaux précédents. L'introduction est suivie par une synthèse de la littérature théorique sur la gestion des prairies. Cette seconde section inclue une révision des externalités utilisées, nouvelle portée d'écologie, provision de biens publics, stratégies de production et de délégation. Dans la troisième section, nous développons un cadre conceptuel pour l'analyse des systèmes pastoraux avec une emphase sur les multiples contributions utilisées par les systèmes de production pastorale, habilitant les cadres et différentes options de tenure qui avaient été introduites à produire des incitations aux ménages

pastoraux, aux communautés, et aux institutions impliquées dans la gestion des externalités. Nous illustrons les aspects clés du cadre conceptuel en présentant une preuve à l'appui de l'étude de cas dans la cinquième section. Cette preuve à l'appui provient de la recherche financée, CAPRI, entreprise avec le but explicite de souligner le rôle des institutions de droits de propriété et d'action collective dans la gestion et l'utilisation de ressources rurales. Nous concluons ce document en soulignant les lacunes de connaissance clés et les points de discordes dans la littérature générale, et examinons les points où une recherche future empirique pourrait être utilisée.

### **Littérature Théorique/Conceptuelle**

Les prairies et les ressources de propriété communes (CPR) ont été le foyer d'un large et productif débat durant les dernières décennies. L'article avec le plus grand impact sur les retombées entourant la gestion et l'utilisation de pâturages communs reste toujours l'article de Hardin 1968, malgré trente-deux ans de bourse à défendre, à démontrer, et /ou à qualifier les implications de son argument. Le débat se concentre principalement sur le problème parasitaire associé avec l'usage des ressources de propriété commune, et résulte dans le développement de plusieurs théories qui guident les politiques et les interventions dans la gestion des prairies.

#### *Externalités utilisées*

Hardin (1968) a argumenté que la sur-exploitation d'une ressource est le seul résultat possible quand cette ressource est commune. Ce document a grandement influencé la création de politique et incité un effort international pour chercher des régimes fonciers qui ont permis la gestion viable de la prairie. Plus bas, nous révisons les nombreuses analyses de jeu théorique qui soulignent l'argument de Hardin. Ces analyses se concentrent presque exclusivement sur des incitations individuelles afin d'exploiter une ressource; ce qui signifie qu'elles se concentrent exclusivement sur des résultats non coopératifs à travers un ensemble d'hypothèses concernant la nature de l'interdépendance sous-jacente dans la ressource utilisée et/ou les caractéristiques des acteurs eux-mêmes. Cette section sera suivie par une révision des analyses institutionnelles qui sont généralement prises comme une interdépendance utilisée, mais qui se concentrent le plus fortement sur une capacité commune à intérioriser les externalités. Cette partie de la littérature est largement associée avec le travail d'Ostrom.

Un document antérieur préparé par Scott (1965) dépeint élégamment les externalités associées avec une pêche commune non réglementée, donnant le même résultat que celui décrit par l'article de Hardin (1968). Le document a montré que les taux utilisés étaient au dessus de l'optimum social et l'extension de la sur-utilisation serait en fonction du nombre de membres qui auraient eu accès à la ressource, en l'absence de mécanismes de renforcement externes et/ou centralisés. Dasgupta et Heal (1979) ont défini

l'aspect ouvert comme le cas où la location de la ressource est complètement éliminée. Les revenus sont dissolus quand n'importe qui peut accéder gratuitement à cette ressource, puisque les nouveaux intrants continueront à utiliser cette ressource commune jusqu'à ce que les loyers soient réduits à zéro. La propriété commune, dans cette analyse, est caractérisée très simplement par une restriction d'adhérents à un nombre fixe; avec l'hypothèse implicite que les coûts de restriction d'adhérents seront nuls.

Ciriacy-Wantrup et Bishop (1976) ont aussi essayé de clarifier la distinction entre l'ouverture d'accès et la propriété commune; comme Dasgupta & Heal, ils ont argumentés que la propriété commune est caractérisée par un nombre fixe de membres, mais ils ont aussi argumentés que les droits d'accès à une propriété commune implicite aussi les responsabilités pour gérer les ressources. Néanmoins, cette dernière définition, qui inclue non seulement l'exclusion partielle et les responsabilités dans la direction, a conduit à une grande confusion dans la littérature pour à peu près vingt ans. Dans la littérature empirique, néanmoins, des exemples de sur-utilisation extrême et d'une gestion couronnée de succès, et de n'importe où entrer, ont presque dissipé le mythe que toutes les ressources communes sont sur exploitées pour la tragédie de Hardin, aussi bien que le mythe que l'accès à une ressource commune est nécessairement caractérisé par la sur utilisation des responsabilités et la gestion. L'un des plus sympathique traitement de cette distinction est trouvé dans Baland & Platteau (1996), qui considèrent explicitement la distinction entre les ressources gérées et non gérées.

Une autre complication est introduite en considérant la distinction entre une période bondée d'externalités et les externalités dynamiques à long terme. Il est possible que les pâturages soient sujets aux deux externalités. Les densités de réserve génèrent les externalités en masse qui diminuent directement la productivité animale, et elles peuvent aussi générer les externalités dynamiques qui affectent la production de fourrage future et de ce fait la productivité animale indirectement. Alors qu'il y a un certain débat dans la littérature sur l'extension des externalités dynamiques ( voir la section sur le "Nouvelle portée écologique" plus bas), les chercheurs généralement conviennent que les densités de stock affectent la productivité animale<sup>2</sup>. Par conséquent, avec une pure approche de jeu théorique, les densités de stock sont hypothétiquement plus hautes sur les pâturages communs non gérés sujets à des externalités de masse, et encore plus hautes sur des pâturages sujets à la masse aussi bien qu'aux

---

<sup>2</sup> Quand on compare les retours aux systèmes traditionnels et les fermes commerciales, les chercheurs récents ont noté que plus de produits sont valorisés dans le système traditionnel vis-à-vis du système commercial, et argumentent que tous ces produits ont besoin d'être évalués afin de pouvoir faire une comparaison. En fait Abel & Behnke (1996) présentent une analyse graphique des taux d'utilisation de manière optimale et comment ceux-ci peuvent varier entre les systèmes commerciaux et traditionnels selon qu'ils soient des produits uniques ou multiples. Le fait qu'un système traditionnel « parfaitement » gère puisse exposer des densités de réserves élevées dépend de l'impact des densités de réserves sur la production de chaque produit. Particulièrement, la présentation considère des courbes de production individuelles qui sont biaisées vers la gauche, mais alors déclare que l'addition de telles courbes mène à une courbe biaisée vers la droite, ce qui est mathématiquement impossible. Les courbes ne sont pas basées sur des données réelles néanmoins. Une des seules études empiriques qui examine l'impact des densités de réserves sur les multiples produits de bétail est Romney et al. (1999) qui montre que les densités de réserves optimales sont seulement approximativement de 3% plus élevées quand on évalue le lait, le fumier, et la prise de poids/reproduction contre le cas où seulement la prise de

externalités dynamiques.

Ensuite, nous considérons le risque de production. Dans un document préparé par Sandler & Sterbenz (1990), les auteurs argumentent que le risque va “atténuer la tragédie des terrains communaux”; cela se produit parce que si les producteurs sont opposés au risque, ils réduisent les densités de stock au fur et à mesure que le risque augmente. Si l’optimum social sans risque est utilisé comme une base, alors les réductions dans les densités de stock atténuent réellement la tragédie des terrains communaux. Néanmoins, comme le montre par McCarthy (1999), dans la mesure que l’optimum social est basé sur les membres opposés au risque, alors les densités de stock avec une non coopération peuvent être plus élevés ou plus basses que l’optimum social. Un important résultat pour l’évaluation des systèmes existants est le fait que les profits basés sur la non coopération peuvent être plus élevés que ceux qui se trouvent en dessous de l’optimum social en moyenne. La principale différence est que la variation sera plus élevée avec la non coopération (McCarthy, 2001)

Les prolongements à la structure de base incluent les analyses de l’impact de l’hétérogénéité répétée, les jeux dynamiques et évolutionnistes, la formation de la sous-coalition, et la coopération coûteuse. Il y a eu de nombreuses discussions sur l’hétérogénéité en générale ; l’hétérogénéité dans les normes socioculturelles et l’ethnicité sont normalement connues pour être négativement associées avec la coopération, parce qu’elles réduisent l’efficacité des sanctions sociales (Sethi & Somanathan, 1996). L’hétérogénéité en abondance a été énoncée pour favoriser potentiellement et aussi pour gêner le succès d’une action collective parce qu’elle limite la possibilité sur laquelle des accords bénéfiques mutuels pourraient être fait (McCarthy, 1999; Alesina et La Ferrara, 2000), ce qui est particulièrement vrai quand des paiements à coté ne sont pas admis (Johnson & Libecap, 1982; Baland & Plateau 1998). Néanmoins, l’hétérogénéité en abondance, en limite de crédit, options de sortie, etc., peut conduire à une «meilleure» gestion de la ressource quand : 1) les limitations refusent simplement l’usage total de la ressource, et/ou 2) où l’hétérogénéité est associée avec une plus longue file sur le bon cote de la distribution de l’abondance, il est plus sure qu’au moins une personne pourvoira une partie du bien publique, même si tous les autres en profitent. D’autres ont argumenté que les individus les plus fortunés peuvent désirer renforcer les relations patron-client et/ou qu’ils apprécient le prestige qui accompagne l’apport de biens publics pour que l’hétérogénéité puisse promouvoir la provision d’au moins quelques biens/services publics (Wade, 1988; Jodha, 1990[I1]). Néanmoins, comme il est souligné plus bas, les incitations individuelles qui fournissent les biens publics sont généralement assez différentes de celles associées avec la limitation personnelle dans l’exploitation d’une ressource commune. De ce fait l’impact de l’hétérogénéité peut être assez différent. En résumé, l’exacte nature de l’hétérogénéité doit être

soigneusement élucidée dans chaque analyse avant que les prédictions de son impact soit faites.

Ensuite nous considérons certaines extensions dynamiques. Si les incitations soulignées pour le seul jeu non coopératif semblent être un dilemme, alors, dans la reprise du jeu, il y aura un jeu limité mais infini d'équilibre Nash (Kreps, 1990); le résultat non coopératif du premier essai et le résultat de coopération « parfaite » sont supportables. C'est le résultat standard populaire du théorème; répétition, ou incertitude à la fin du jeu, qui transforme la structure du résultat dans une structure de jeu assurée. Comme Seabright (1993) l'indique, néanmoins, la structure du jeu répétée est complètement décentralisée et de ce fait ne nécessite pas de cadre institutionnel, et de là ne peut pas expliquer pourquoi certaines communautés de deviennent pas la parfaite solution de coopération, ni pourquoi d'autres communautés ont plus d'institutions et d'organisations structurées pour la gestion<sup>3</sup> naturelle de ressource.

Plus récemment, les jeux "évolutionnistes" ont été développés pour raffiner les concepts d'équilibre et ainsi réduire l'équilibre possible. Sethi & Somanathan (1996) ont appliqué une structure de jeu évolutionniste à l'extraction du problème de propriété commune où les stratégies utilisées par les individus sont guidées par des « contraintes de normes » et la possibilité de phases de punition. Leur modèle admet un équilibre relativement stable, où un Etat régulier peut comprendre des coopérateurs et des force de l'ordre. Ce mode là peut ainsi expliquer l'existence d'une autorité centralisée de contrôle, financée par les contributions volontaires des membres. Cette structure souligne l'importance de mécanismes de punitions centralisés et de normes de contraintes sociales; elle prédit aussi qu'une discrète dépression dans la coopération peut arriver quand le gain des transfuges augmente plus que le gain aux coopérateurs/forces de l'ordre ou quand l'efficacité des sanctions diminuent suffisamment.

Alors que les analyses de jeu théorique sont assez intéressantes, elles ne peuvent simplement pas compter les institutions de niveau communautaire qui promouvoient l'action collective dans la gestion des externalités. Le travail de Ostrom dans les années 80 et encore plus dans les années 90 a commencé avec l'hypothèse que la gestion<sup>4</sup> parfaite de ressources de masse commune n'est pas nécessairement imminente conformément au travail de Ciriacy-Wantrup et Bishop, mais plutôt qu'une structure institutionnelle est requise pour la création de règles et le renforcement des responsabilités dans la gestion et l'utilisation. La structure institutionnelle peut être soit formelle ou informelle. Une large part de la littérature à ce moment surgie pour expliquer les facteurs associés avec la coopération couronnée de succès qui inclus les structures conceptuelles (Ostrom, 1990; Oakerson, 1992; Berkes, Folke et Colding,

---

d'évidence empirique.

<sup>3</sup> Baland et Plateau (prendre le numéro de la page), 1994, présumant que le rôle des institutions NRM est d'agir comme un centre de clarification pour l'information; mais ceci ne peut pas expliquer pourquoi certains résultats de communautés ne sont pas des résultats de parfaite coopération ou de non complète coopération.

<sup>4</sup> La gestion parfaite, dans la plupart des analyses, implique des taux utilisés qui auraient lieu à partir d'une implémentation coûteuse de l'optimum social. Beaucoup de ces analyses se concentrent sur les taux utilisés résultant de la maximisation du profit-normalement des analyses statiques. Nous avons discuté des extensions qui considèrent l'aversion au risque un peu plus bas.

1998) et les exemples empiriques<sup>5</sup>. Deux facteurs présumés à entretenir une fructueuse gestion d'un intérêt particulier pour nous sont les limites bien définies de la ressource et le groupe d'utilisateur bien défini.

Comme il est noté plus bas, les chercheurs qui étudient les ressources pastorales dans les régions arides et semi-arides supportent grandement la notion que ce sont précisément ces limites changeantes et les différents degrés de droits d'accès qui donnent beaucoup de valeur à ces systèmes (Cousins 1992, Scoones 1994, Swallow 1994, Niamir-Fuller 1999). Le dépassement et les demandes imprécises aux ressources donnent au système la flexibilité nécessaire pour répondre aux chocs exogènes provoqués par le climat, permettant aux utilisateurs d'améliorer leur rendement moyen aussi bien que la réduction de la variabilité de ces rendements. Pourtant, une coopération efficace peut être plus coûteuse dans de tels systèmes, et ces hauts coûts de coopération peuvent devenir plus évident là où il y a des changements permanents au système (augmentation du nombre d'utilisateur causé par l'accroissement de la population, augmentation du marché et des opportunités de gages, élargissement de la distribution de la richesse). Dans d'autres mots, la flexibilité à répondre aux chocs transitoires de climat ne signifie pas flexibilité à s'adapter aux changements permanents dans l'environnement social, culturel, politique et/ou économique.

Sommaire de cette section: Il y a trois différents types d'externalités qui doivent être considérées: la masse, la dynamique, et le risque. Les extensions incluent l'impact de l'hétérogénéité et les implications dynamiques. L'accord que les prairies sont sujettes à de nombreuses externalités mais que la nature et l'étendue des externalités seront déterminées par les caractéristiques écologiques soulignées et l'environnement économique actuel. L'étendue des externalités définit le "problème de ressource naturelle" et de ce fait la possibilité pour les individus d'agir collectivement pour gérer les ressources. Avec l'opportunité d'une action collective, les caractéristiques du niveau de communauté, se retrouvant souvent avec la rubrique de "capital social", déterminent comment il est coûteux de gérer des ressources (que se soit avec un usage réglementé et/ou fournissant les biens publics/services/investissements, et par conséquent une extraction équilibrée et les taux de provision observés.

### *Nouvelle Portée Ecologique*

Jusqu'à récemment, le modèle de portée de succession, qui soutenait que la succession écologique était la force qui menait la végétation à une position équilibrée alors que l'effet des pâturages avait un effet similaire mais négatif, a été utilisé pour l'intervention dans les prairies. La principale hypothèse était qu'il était possible de trouver un taux de réserve qui soutiendrait la marge de productivité (Charney, et al.,

---

<sup>5</sup> La littérature empirique est assez large, quoique beaucoup de ces recherches se concentrent sur un petit nombre de communautés, rendant la comparaison à travers un grand nombre de communautés assez difficile. La bibliographie annotée de CAPRI contient plus de (?000 cas empirique d'études).

1974; Stoddard et al., 1975). De plus, les événements de sécheresse étaient considérés comme une diminution de la productivité de fourrage dans une certaine région et pouvaient être atténués en réduisant les taux de réserve. Néanmoins, il y a eu très peu de discussion sur la manière de réaliser les réductions de stock et l'impact résultant sur le bien être du pastoralisme. D'une manière significative, les politiques basées sur ce modèle assument la possibilité d'achever « une condition d'équilibre à partir d'une politique de parcours équilibrée », ce qui par la suite a été largement critiqué (Ellis et Swift, 1988; Westoby et al., 1989).

Westoby et al. (1989) ont réfuté l'idée que les taux de réserve fixe devraient être appliqués sur une base continue parce que les prairies ne sont pas équilibrées, soit qu'elles ont déjà atteint l'équilibre ou sont en transition à cause de facteurs extérieurs. Dans leur modèle "état et transition", ils argumentent que la gestion des variations ne devrait pas chercher à établir un équilibre permanent mais saisir les opportunités et éluder les hasards. Ils ont fait trois importantes propositions. La première proposition, qui relate les stratégies de production, stipule que la structure légale doit permettre aux gérants de prairies d'être plus impliqués dans les changements de terrain et de la végétation que dans les taux actuels de réserve. Deuxièmement, ils ont proposé de "réorganiser les projets d'assistance afin que les gérants n'aient plus besoin d'aide régulière mais plutôt d'une aide plus substantielle". Finalement, ils ont mis l'accent sur le besoin d'informer les gérants des occasions de transition, des hasards et de ce qu'ils devraient faire.

Se basant sur ce travail antérieur, les adeptes de la nouvelle portée écologique (NRE) argumentent que la pluie est le facteur prédominant de la production de fourrage, et que les densités de stock ont un très faible impact (ou pas du tout) dans la faible tombée de pluie, dans les variations de l'environnement (Behnke, Scoones & Kerven; Scoones; Niamir-Fuller). Ils considèrent que les densités élevées de réserves peuvent affecter négativement la production de fourrage autour des trous de sonde ou dans les villages "sédentarisés". Les principales conclusions politiques de ce groupe de chercheurs: promouvoir de la mobilité, déléguer les décisions de gestion de variations aux communautés, ne pas être concerner avec les problèmes "communs", et mettre au point des options pour gérer les désavantages de la sécheresse (du moment qu'il n'y a pas à s'inquiéter du "stockage à l'excès" comme un résultat aux politiques pour compenser les pertes durant les années sèches).

Roe et al (1998) ont réfuté la position de description des pastoralistes comme "opposé au risque" et argumentent que leur structure est de "haute crédibilité pastoraliste" et que les systèmes pastoraux sont des structures complexes caractérisées par neuf particularités étroitement liées.<sup>6</sup> Ils ont tiré trois

---

<sup>6</sup> Les neuf caractéristiques en corrélation sont: (1) haute compétence technique, (2) haute performance et attention, (3) constante quête de l'amélioration, (4) activités hautement complexes, (5) pressions élevées, incitations, et attente partagée pour la fiabilité; (6) flexibilité face aux hasards pour assurer la sécurité; (7) la culture de la fiabilité; (8) la fiabilité non interchangeable; et (9) limitations à l'essai et le penchant pour les erreurs.

implications de politique: 1) l'importance de développer des réseaux entre les pastoralistes, 2) le besoin d'améliorer la fiabilité des relations entre les institutions sociales et gouvernementales, et 3) contrairement à l'opinion que les pastoralistes nécessitent des régimes de propriété commune, ils mettent l'accent sur "l'assurance de l'accès aux ressources dépendantes d'échelle".

Sommaire de cette section: Entente générale sur le besoin de valoriser la flexibilité dans l'accès à la gestion des conditions hautement variables du climat. Entente sur l'impact limite des densités de réserves dans la productivité future du fourrage, d'autres externalités potentielles minimisées, et aussi entente qu'il y a un besoin limité d'être concerné par la gestion imparfaite, les parasitaires, et la tragédie des types de comportement communs.

### *Provision de biens publics*

Comme il est noté plus haut, une grande partie de la littérature théorique sur les prairies communes est centrée sur les externalités potentielles négatives utilisées, avec moins d'attention portée à l'entretien et/ou l'investissement des activités nécessitant une action collective. Beaucoup d'activités d'entretien et d'investissement sont plus adéquatement caractérisées comme des biens publics avec des externalités positives. Il y a une différence essentielle entre les biens publics caractérisés par la non-souscription utilisée et les ressources caractérisées par la souscription utilisée (Cornes et Sandler, 1986; Sandler, 1996). Essentiellement, si la fonction de production est partout quasi-concave dans tous les intrants (incluant les intrants communs), alors il y aura un équilibre unique Nash pour une période de jeu non coopérative (Dasgupta & Heal, 1979).

Quoique ce soit un résultat standard dans la théorie du jeu, beaucoup d'érudits de la propriété commune semblent toujours se raccrocher à une idée promulguée d'abord dans un article publié par Runge (1982), qui fait l'hypothèse que la structure d'incitation individuelle résultant de l'utilisation de pâturages communs est plus adéquatement captivée par une "assurance de jeu" plutôt qu'un dilemme de prisonnier. Dans un simple modèle, deux joueurs/une période, une assurance de jeu est l'une où il y a deux stratégies pures de Nash équilibre ; une où les deux joueurs coopèrent et l'autre où aucun d'entre eux ne coopère. L'article de Runge est en fait suivi par deux révisions concises dans le même journal (Gutman, 1982; Palmquist et Pasour, 1982) qui note en fait qu'une assurance de jeu ne pourrait jamais être la conséquence de l'utilisation d'une ressource commune caractérisée par la souscription utilisée, aussi longtemps que la fonction de production se "comportait bien"<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Par se comporter bien, nous voulons dire partout quasi-concave. Certains chercheurs ont argumenté que la productivité du fourrage accroît d'abord et décroît ensuite les densités de réserves (Niamir-Fuller – prendre le site exact); Si cela est vrai, cela pourrait conduire à une fonction de production qui d'abord augmenterait et ensuite diminuerait dans les densités de réserves- et alors conduirait à des équilibres multiples dans une jeu non coopératif. Excepte les zones caractérisées par les conflits élevés ou la rareté extrême d'eau, néanmoins, il est peu probable que ceci pourrait s'appliquer dans bon nombre des sites empiriques au SSA et au WANA.

D'un autre côté, la structure de l'incitation individuelle résultant de la provision de biens publics peut bien prendre n'importe quelle forme dépendant des paramètres techniques sous-jacent, même si la fonction de production se "comporte bien"(Sandler, 1996). Alors que largement ignorées dans la littérature théorique sur la gestion des prairies, il y a un nombre d'activités qui pourraient être entreprises par un groupe pour améliorer l'élevage de bétail et la production de fourrage incluant les mesures de contrôle de l'érosion du sol et l'investissement dans des projets agro-forestiers, l'entretien et l'investissement dans l'eau de source, l'entretien des clôtures, et la provision d'infrastructures pour le bien-être animal.

Bien qu'il y ait eu très peu de travail conceptuel effectué pour incorporer les provisions de biens publics dans la gestion des prairies, l'évidence suggère que la considération de multiples décisions reliées entre l'appropriation et la provision, puisse être critique dans sa compréhension: 1) pourquoi les membres de communauté choisissent d'entreprendre certaines activités et pas d'autres, 2) l'impact de l'allocation de la ressource utilisée, et 3) l'impact général sur les bien-être des ménages.

### **Les stratégies de Production**

Malgré l'attention portée à la production de biens publics et les liens entre la production de bétail et le plus large système d'agriculture dans lequel les pastoralistes opèrent, beaucoup de travail empirique a recherché à tester de plus simples hypothèses provenant de la nouvelle portée écologique et les écoles de pensée de jeu théorique d'externalités. L'argument mobile postule que, étant donné l'hétérogénéité des ressources pastorales et la distribution dans des écosystèmes différents, les pasteurs n'ont pas besoin d'avoir des droits de propriété spécifiques pour une ressource donnée mais plutôt une garantie à son accès. Ainsi, les structures légales et institutionnelles doivent être ajustées à cette fin. Le second argument regarde l'efficacité du système d'élevage comparé aux systèmes traditionnels pour tester si oui ou non les systèmes diffèrent de manière consistante avec les hypothèses d'externalités.

### *Mobilité*

La mobilité est l'une des plus importantes stratégies utilisées par les communautés pastorales pour accéder aux ressources alimentaires situées dans divers emplacements et écosystèmes à travers de multiples réseaux sociaux et en utilisant des arrangements d'accès hautement complexes (Thebaud 1994; Sylla 1996; Behnke 1996; Ngaido et Kirk 2001; Turner 1999; Niamir-Fuller, 1999). Les communautés pastorales se permettent entre elles l'accès non seulement de surmonter les déficits d'alimentation résultant de la sécheresse ou des changements saisonniers, mais aussi de confirmer leurs droits et de renforcer leurs relations traditionnelles sociales et leurs réseaux avec les autres communautés (Ngaido et al. 1998). Des études pastorales récentes ont reconnu l'importance de la mobilité comme une stratégie de

production aussi bien qu'une stratégie de gestion des sécheresses critiques (Scoones 1996; Swallow 1994; Lane 1996; Niamir-Fuller 1999; De Haan 1999).

La mobilité a toujours été un élément important des systèmes de production pastorale, mais il n'y a eu aucune tentative pour inclure systématiquement la mobilité dans les études de projets. Niamir-Fuller (1999) et Turner (1999) soulignent l'importance de la mobilité pour les communautés pastorales et la propose comme une structure pour les développements de projets pastoraux.. La mobilité, néanmoins, implique différentes ressources, locations et écologies qui requièrent de multiples niveaux d'interventions allant des niveaux communautaires, régionaux, nationaux et internationaux. De plus, ces auteurs argumentent que les sociétés pastorales et leurs institutions de gestion des ressources ont subi beaucoup de changements qui ont détruit beaucoup de réseaux pastoraux qui ont besoin d'être reconstruit. Le processus nécessiterait un dialogue entre les provinces avoisinantes, les districts, et les pays à propos du développement de structures légales et institutionnelles qui faciliterait la mobilité pastorale et la diminution des coûts de transaction. Il est certain que si les coûts de transaction pour le déplacement sont élevés, les pasteurs choisiront de s'établir et de s'approprier la terre pour la culture.

#### *Le Pastoral traditionnel contre le ranching commercial*

Il y a une petite part de l'évidence empirique qui supporte l'hypothèse que le retour aux systèmes traditionnels se compare favorablement au ranching commercial, au moins en terme de retours par hectare. Pratt & Gwynne (1977) estiment que les retours par hectare dans le système commercial étaient très proches de ceux dans les régions pastorales traditionnelles de Massai du Kenya, quand tous les produits sont valorisés (i.e. utilisation seulement dans le système commercial, utilisation plus le lait dans le secteur traditionnel). D'autres études montrant des retours relativement favorables par hectare incluent Breman et de Wit (1983) pour le Sahel africain occidental, Western (1982) pour l'Afrique de l'Est, et Scoones (1994) pour l'Afrique du Sud.

Heath (1999) maintient que les propriétaires de fermes commerciales au Kenya ont fixé les niveaux de réserve pour atténuer les impacts de sec aux années de sécheresse ; les taux de réserve "conservateurs" sont aussi observés dans des fermes commerciales trouvées dans beaucoup de régions de l'Afrique du Sud (Scoones, 1993). La logique est que la saison pluvieuse se révèle être assez bonne, les fermiers augmentent les niveaux de stock pour tirer un avantage des plus haut retours ; dans les années moyennes, les niveaux de réserve demeurent conservateurs pour donner à certaines régions une chance de récupérer. Dans une seule année de faible pluie, les niveaux de réserve sont maintenus avec une certaine augmentation de la masse par animal mais pas de mortalité, et dans les époques de sécheresse, les fermiers augmentent l'abattage pour éviter les pertes pour cause de mortalité. Dans de bonnes années,

alors, les fermes sont généralement sous alimentés ; dans les mauvaises années, néanmoins, ils peuvent toujours réaliser des gains et au moins éviter des mortalités. Malheureusement, la plupart des études comparant les fermes commerciales aux régions pastorales traditionnelles sont entreprises en moyenne pour les bonnes années, ce qui peut expliquer la faible différence entre les systèmes en terme de retours par hectare.

Il y a une certaine évidence, néanmoins, que les deux systèmes diffèrent, mais les différences dans les niveaux de réserve et les retours par hectare sont plus grand durant la sécheresse, reflétant la différente gestion des densités de réserve tout au long du cycle de sécheresse. Les informations fournies dans Pratt et Gynne (1977) et Bekure et al. (1984) (les deux dans Massailand, Kenya), montrent que les revenus moyens et la valeur des actifs entre les régions communales et les fermes commerciales sont approximativement similaires durant les bonnes et les moins bonnes années de pluie, mais fortement faibles pour les régions communales durant la sécheresse. Cela implique que les variations dans les valeurs de revenu/actif seront plus élevées dans les régions communales vis-à-vis des fermes privées. Au même moment, l'étude de Heath (1999) note que les fermes commerciales au Kenya ont eu rarement des cas de mortalité associées à la sécheresse en 1984-84 ou 1992-93.

Plus d'évidence pour les systèmes communaux au Kenya est trouvée dans Ellis et al. (1987). Ce rapport contient une comparaison de niveaux de réserve et reproduction et les taux de mortalité dans quatre régions dans le district du Turkina pour la période 1978-1985. Les auteurs donnent une preuve convaincante que les régions avec les niveaux de réserve élevés se retrouvant en période de sécheresse ont perdu proportionnellement plus d'animaux dans ces régions qui étaient plus ou moins garnies avant la sécheresse. Ainsi, les deux régions modérément garnies ont perdu proportionnellement (et absolument) moins d'animaux, et la récupérations du bétail a été plus rapide dans ces régions. Des taux de réserve plus "conservateurs" ont été associés avec une faible mortalité, une plus rapide récupérations, et donc dans l'ensemble une faible variation

#### *Décentralisation et délégation aux communautés pastorales*

La structure des coûts de transaction et les problèmes des organisations pastorales initiées par les gouvernements ont contribué à une plus grande reconnaissance des institutions pastorales traditionnelles et leur rôle potentiel dans la gestion des prairies. Avec le fait que les institutions pastorales avaient déjà des mécanismes complexes pour gérer les personnes et les ressources, développer des réseaux d'accès aux ressources pour diminuer les effets d'insuffisance alimentaire, et résoudre les conflits émergents, plusieurs appels ont été faits en leur faveur (Roe et al., 1998). Le nouveau changement de paradigme, qui est principalement trouve sous l'appartenance à l'Etat, cherche à appliquer des structures légales qui

fourniraient plus d'incitations aux utilisateurs pour une meilleure gestion du terroir. Plusieurs états sont en train de reformuler leur politique de terroir et gestion des ressources et transmettre plus de délégation aux communautés locales et les organisations. Néanmoins, ce processus de décentralisation arrive à un moment où ces régions sont en train de faire face à la dégradation de leur environnement, ce qui met en danger la base de la production naturelle et crée des insuffisances de fonds afin de soutenir les efforts de développement des ressources des prairies (Ngaido & Kirk, 2001; Hesse et Trench, 2000).

La décentralisation est définie comme un changement de la responsabilité et de l'autorité des gouvernements aux institutions non gouvernementales incluant les institutions traditionnelles, le secteur privé, et d'autres organisations de la société civile comme les associations de gardiens de troupeaux ou les comités de village (Meinzen-Dick et Knox 2000; Scoones 1995; Velded, 1992; Lawry, 1990; Trollalden 1990; Shanmugaratnam et al. 1992; Ngaido et Kirk, 2001). La quête pour la décentralisation est basée sur l'efficacité limitée des institutions du gouvernement dans la gestion des ressources naturelles, en particulier dans les niveaux plus bas; L'existence de règles bien adaptées qui permettent aux institutions locales de gérer efficacement les ressources des prairies (Velded 1992; Perrier 1995; Scoones 1995; Sylla 1996); et les coûts de l'efficacité comme les coûts de transactions associée avec la gestion de ressource commune est plus faible. Le processus de décentralisation est aussi soutenu par les efforts de décentralisation conduit dans beaucoup d'autres régions (Velded 1992; Ngaido and Kirk 2001).

Cependant, les efforts de décentralisation ont toujours été incomplets avec les structures légales qui ont été multiples et diverses, reflétant les demandes des nombreux agents impliqués dans la gestion des prairies, plutôt que les aspirations des communautés pastorales. Cette situation est confuse et handicape la mise en œuvre couronnée de succès des développements de projets des prairies dans le Sub-Saharan de l'Afrique, l'Asie occidentale, et l'Afrique du Nord. De plus, la décentralisation est un processus très coûteux qui demande beaucoup de négociations avec les communautés concernées pour renforcer et développer de nouvelles institutions de base capable de pouvoir occuper le rôle de dirigeant. La politique économique des réformes foncières et l'élaboration des politiques foncières ont montré qu'elles s'opposent aux intérêts des groupes et souvent atténuent les objectifs d'origine et retardent ou gênent la mise en œuvre sur différents niveaux (Binswanger et al. 1995; Kirk et al. 1998[I2]). La redistribution de la prise de décision aux utilisateurs locaux ou aux communautés est souvent accompagnée d'un ajustement des relations inter-communautaires et inter-utilisateur.

Le processus de décentralisation des communautés pastorales devrait être prudemment étudié pour expliquer les changements dans les stratégies de production et les conditions de vie. La décentralisation des responsabilités de gestion aux institutions traditionnelles devrait créer plus de conflits, lorsque la plus grande partie des ressources des prairies a été affectée ou lorsque les institutions sont en train d'être

contestées.

### *La Structure Conceptuelle*

Dans les sections antérieures, nous nous sommes concentrés sur les structures de la politique, la tenure et les options institutionnelles utilisées pour avoir une meilleure gestion des parcours. Nous en avons aussi mis en valeur quelques-unes des limitations et contraintes des approches. Clairement, le débat au sujet des parcours va au-delà de la discussion du paradigme Hardin pour considérer des arrangements institutionnels plus complexes et les facteurs qui déterminent le "succès" de ces arrangements alternatifs dans la gestion durable des ressources tout en améliorant la vie de ces personnes dépendant des ressources du parcours.

Il y a trois points forts et aspects en corrélation à considérer dans le fonctionnement des systèmes pastoraux: 1) nature et qualité des ressources pastorales, 2) structures de tenure existantes et les différentes options institutionnelles qui ont été présentées pour contrôler les externalités, et 3) la capacité et la force des institutions pastorales de stimuler l'action collective et de gérer les externalités, qui contribuent à l'évolution et la transformation de systèmes de droits de propriété, et 4) les options alternatives pour que les utilisateurs puissent gérer les externalités, en dehors de collective d'action

### **Nature et composition des ressources pastorales**

Les systèmes de la production pastorale comptent sur les multiples entrées qui peuvent être gouvernées avec des structures institutionnelles différentes. Accéder à la communauté, des pâturages tribaux et coopératifs est souvent par adhésion. Les fermes, autres gammes de communautés, les tribus et parcours coopératifs peuvent être gouvernées par différents arrangements d'accès qui pourraient être basés sur la réciprocité ou les mécanismes du marché. Les alimentations concentrées sont toujours accédées à travers les mécanismes du marché. Les exigences différentes de chaque accès au mécanisme demandent une distinction claire entre ces ressources afin de comprendre les implications des changements de la politique sur l'usage de l'intrant et les stratégies de ménage. Par exemple il est souvent crucial de distinguer les ressources pastorales locales, qui incluent toutes les ressources qui sont sous le contrôle d'une communauté pastorale donnée, et les accès-options alimentant les ressources qui sont composés de toutes les ressources du pâturage et alimentations achetées. Le contrôle signifie que les membres de la communauté ont un accès prioritaire à ces ressources et aussi fixent des limites d'accès à tout troupeau étranger.

### *Ressources pastorales locales*

Chaque communauté pastorale a un territoire qui est reconnu par les autres pastoralistes et les

communautés rurales. Le territoire peut être dans un écosystème ou dans différents écosystèmes. Une telle distinction n'est pas seulement importante pour le déplacement du bétail mais également critique pour comprendre la tenure du paysage sous lequel les pastoralistes opèrent. La plus grande confusion dans la littérature provient du manque de clarté entre la tenure des ressources dominantes et l'accès aux multiples ressources du pâturage. Si tous les pâturages localisés dans différents écosystèmes sont sous le contrôle du même groupe, les coûts de négociation diminuent, mais si les pâturages sont sous le contrôle de différents groupes, alors les questions d'accès négocié deviennent critiques.

La tendance principale dans les ressources pastorales locales est la part croissante des secteurs consacrés à la production végétale qui ont été accordés ou appropriés par les ménages pastoraux. Cette tendance détermine la gamme des options et les stratégies, disponibles aux ménages, qui définissent des coûts d'opportunité du capital, l'argent liquide et le travail, et affectent ainsi indirectement les incitations à utiliser et contrôler les ressources communes et la demande pour des droits de propriété alternatifs. Dans le Sahel, les dernières sécheresses successives des années 70 et des années 80 ont incité beaucoup de pastoralistes qui ont perdu leur bétail à revenir à la production végétale en s'appropriant la terre sur les pâturages traditionnels. De plus, l'accroissement de la population et de la pénurie foncière poussent beaucoup de fermiers à revenir graduellement aux ressources pastorales. Ces effets combinés sont la source de beaucoup de conflits. La concurrence entre les utilisations communes et privées est une issue critique qui a besoin de beaucoup d'attention en évaluant le rôle potentiel de la culture dans les stratégies de la vie pastorale.

#### *Options d'accès aux ressources supplémentaires d'alimentations*

Les communautés pastorales utilisent des options différentes pour accéder à des ressources d'alimentation additionnelles pour atténuer les pénuries. Les ressources du pâturage additionnelles, qui se trouvent dans leurs réseaux sociaux, peuvent être utilisées de façon saisonnière ou pendant les sécheresses. Ces dernières années, cependant, les pastoralistes comptent de plus en plus sur les mécanismes du marché pour accéder aux ressources supplémentaires d'alimentation. Même les résidus de récolte, qui généralement étaient gratuits, sont maintenant coûteux et dépendent de l'offre et la demande des ressources. La dépendance des ménages pastoraux basée sur les options de marché ou institutionnelles affectera les incitations pour s'être soumis aux mécanismes traditionnels régissant l'accès de ressource.

#### *Les options institutionnelles*

Les options d'accès institutionnels aux pâturages constituent un composant important des ressources du pâturage pastorales et sont généralement sous différents régimes de tenure et dans les territoires d'autres communautés d'exploitation agricole et pastorales. De telles ressources sont généralement obtenues par la

négociation. Cependant, leur contribution au bien-être de ménage ou à l'action collective n'est pas bien comprise. Il est plus difficile à gérer, contrôler, ou légiférer ces ressources de pâturage parce qu'elles sont sous différents régimes de tenure ou dans différents pays. Beaucoup de chercheurs et d'académiciens considèrent que les pastoralistes ont des droits secondaires sur ces ressources dues à leur utilisation à long terme, mais en réalité, ils ont seulement négocié et ont des droits d'accès réciproques avec autres groupes pastoraux et de fermiers.

En outre, quelques pastoralistes se déplacent d'un pays à l'autre sans problèmes en utilisant les réseaux sociaux pour chercher à obtenir l'accès aux pâturages des d'autres communautés, comptant sur des arrangements réciproques. Ces dernières années, cependant, des arrangements réciproques sont défiés par les pays agricoles et les politiques de gestion de ressource qui n'expliquent pas souvent les troupeaux étrangers dans leur procédé de planification. Les Pastoralistes sont laissés à eux-mêmes pour faire leurs propres arrangements et les gouvernements interviennent seulement s'il y a des problèmes.

#### *Options du marché*

Les ressources de marché alimentaire sont composées des résidus de culture et d'alimentation concentrée. Les producteurs de bétail nourrissent leur bétail avec le concentré, certains de façon saisonnière et d'autres seulement pendant des périodes de sécheresse. Les alimentations concentrées comptent pour plus de 50 pour cent de l'alimentation du bétail dans beaucoup de pays dans la région de WANA et les Bédouins complètent avec l'alimentation concentrée toute l'année (Nordblom et Shomo, 1995; Blench, 1998). Les subventions lourdes pour l'alimentation du bétail ont permis à beaucoup de pastoralistes de garder un grand troupeau. Le retrait des subventions d'alimentaires en Jordanie en 1996 a eu des effets mixtes. Premièrement, la politique a incité les grands gardiens de troupeau, qui dépendaient essentiellement de ces alimentations, à réduire la taille de leur troupeau tandis que les agriculteurs, qui avaient auparavant des petits troupeaux, ont augmenté la taille de leur troupeau. Cependant, du côté du revenu, tous les ménages ont éprouvé de grandes pertes de revenu (Chaherli 2001). Avec l'introduction des politiques de libération du marché et des accords de WTO, les ressources du marché joueront un rôle important sur des stratégies de production animale et leurs demandes pour des droits de propriété alternative.

En outre, un autre composant des ressources pastorales de pâturage qui sont en mutation rapide sont des résidus de culture. De plus en plus, les relations traditionnelles, qui étaient en grande partie basées sur la réciprocité par lequel des fermiers bénéficiaient de l'engrais et des pastoralistes des résidus, sont devenus base de marché. En Asie occidentale et en Afrique du Nord, la vente des résidus de culture est une pratique largement diffusée dans les pays irrigués et dans les zones pluvieuses. Au Niger, quelques

gardiens de troupeau de Fulani achètent des résidus de culture tandis que les fermiers payent pour le fumier selon la taille du troupeau (Heasley et Delehanty, 1996). Au Mali, les gardiens de troupeau de Fulani donnent les cadeaux monétaires aux chefs de tribu pour leur assurer l'accès aux pâturages dans le delta du Niger (Legrosse 1999). Au Zimbabwe, Scoones et autres (1995) ont constaté que les pastoralistes employaient différents systèmes d'échange en plus de la parenté ou des relations d'amitié pour accéder aux ressources du pâturage. Par exemple, dans quelques zones de reclassement, les pastoralistes prêtaient du bétail pour établir les fermiers afin qu'ils puissent avoir accès au pâturage, alors que dans d'autres, ils fournissaient des animaux de trait ou échangeaient le pâturage contre le travail. Les résidus de culture sont un exemple clair où les mécanismes du marché développent des relations entre les pastoralistes et les fermiers.

#### *Cadres et Structures d'Incitations*

Beaucoup de réformes de politique ont été mises en application dans les parcours pour faire face aux externalités liées à la gestion des ressources communes. Ces réformes incluent: 1) des cadres dynamiques, qui ont généralement défini les rôles, des droits et des responsabilités de l'Etat et des communautés pastorales vis-à-vis des ressources pastorales, et 2) des structures d'incitation, qui étaient compatibles avec les cadres, pour les ménages et aux communautés afin de favoriser une meilleure intendance des ressources et soutenir des stratégies de production. Deux cadres dynamiques principaux, qui incluent la privatisation et la propriété publique, ont guidé la majeure partie de l'intervention des gouvernements dans les parcours. La section suivante présentera les différents types d'options de tenure qui ont été expérimentées avec chacun des cadres.

#### *Incitations sous la propriété de l'Etat*

La propriété publique, qui est le cadre de politique le plus répandu dans les parcours autour du monde, nie les droits traditionnels de propriété des communautés pastorales aux ressources pastorales. Leur motivation était la capacité plus élevée perçue des établissements gouvernementaux d'entreprendre des efforts nécessaires de développement pour améliorer la base de ressource et la performance du secteur de bétail. Murty (1994) argumente que les gouvernements doivent intervenir avec des pénalités et des incitations pour réglementer le comportement des individus et pour résoudre leurs problèmes de parasites. Cependant, des incitations sous la propriété publique ont été limitées à fixer les droits d'utilisation ou les accords de location et les options de tenure utilisées sous ce cadre incluent les droits d'utilisation commun, des baux, et des réserves de gouvernement.

#### *Les droits d'utilisation commune*

Ce sont les droits les plus répandus parmi les communautés pastorales. Les communautés pastorales continuent à exercer leurs droits d'utilisation traditionnels et à diriger la plupart de leurs réseaux. Cependant, elles ont un rôle limité dans la décision de l'évolution des droits de propriété. Elles peuvent accorder l'accès mais pas la propriété à leurs membres. Très souvent, elles n'ont pas le droit de réapproprier des parties des ressources communes, c'est-à-dire pour la culture. Ceci limite la capacité des communautés pastorales pour répondre aux pressions locales. Par exemple, en Jordanie, la propriété publique a empêché les chefs de tribus, qui dans le passé géraient l'accès l'utilisation pâturages, de contrôler efficacement leurs ressources. Ceci a eu pour conséquence la multiplication de l'appropriation de la terre et les conflits (Nesheiwat et autres, 1998). En Syrie, la présence de la propriété publique a permis au gouvernement syrien d'interdire n'importe la culture dans les parcours en 1994, dans le but de favoriser l'utilisation commune des parcours. Cette mesure a arrêté le processus de l'appropriation de la terre mais n'a pas réussi à faire les Bédouins revenir à l'utilisation commune des pâturages (Ngaido et autres, 2001). De même, en Ethiopie méridionale sur le plateau de Borana, les autorités traditionnelles contrôlent l'accès et l'utilisation des ressources de parcours, mais ces autorités ne peuvent pas réapproprier la terre pour la culture. Ce sont les fonctionnaires de gouvernement local, représentants des associations rurales locales, qui sont responsables de la terre de culture. Les conflits de terre sont relativement peu mais augmentant (Swallow et Kamara, 1999).

En outre, les gouvernements ont également accordé des droits d'utilisation communs aux organisations pastorales dans des projets de développement de parcours. Dans L'Afrique Sub-Saharienne, les approches de Gestion du Terroir et la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) ont été intensivement utilisés pour l'implémentation des communautés de base pastorale ou l'intégration des projets de gestion de ressource naturelle. Ces approches avaient pour objectif de rendre les communautés rurales responsables de contrôler leurs ressources en favorisant leur participation dans la définition des priorités, l'identification du genre et de l'étendue des interventions (Painter 1991; Ostrom 1992), et la correction et la modification des tendances socio-économiques et écologiques négatives (Rochette 1993). Cependant, de tels droits d'utilisation étaient des sources de conflit entre les membres et les non membres des coopératives, et à la fin des nombreux projets, la plupart de ces réserves de coopératives sont revenus aux droit communs d'utilisation. Des expériences semblables ont été essayées en Syrie et en Jordanie mais le succès des coopératives d'état a été limité (Masri, 1991).

### *Baux individuels*

Ces types de droits sont très limités et l'expérience du Botswana a été bien enregistrée en tant qu'étant problématique. Le gouvernement du Botswana a accordé baux individuels à de grands propriétaires de bétail ayant plus de 400 tête de bétail (Peters, 1987; Little, 1999; Thomas et al, 2000). Cependant, les

chercheurs ont soulevé la question d'équité face à la capacité de grands propriétaires de troupeau d'accéder à leurs propres fermes et aux pâturages de la communauté, alors que les membres de la communauté avaient seulement accès aux parcours de la communauté. D'ailleurs, alors que les fermes sont établies sur les meilleurs pâturages de la communauté, les baux étaient généralement une source de conflit entre les grands et les petits fermiers et entre les bénéficiaires et autres membres de la Communauté (Little, 1987; 1999).

#### *Les réserves de pâturage du gouvernement*

Les réserves de pâturage illustrent l'intervention directe des institutions du gouvernement dans la gestion des parcours. C'est une pratique répandue dans beaucoup de pays en Asie occidentale et en Afrique du Nord et a été en cours depuis les années 80 comme stratégie pour inverser la dégradation des parcours et pour accroître la disponibilité d'alimentaire (Osman et al., 1994; Leybourne et al., 1993; Nordblom et al., 1995). Ces réserves, qui ont inversé la dégradation et amélioré la disponibilité d'alimentaire, sont ouvertes durant certaines périodes et sont louées aux propriétaires de troupeau. Tous les pastoralistes, indépendamment du fait qu'ils soient membres de la tribu ou de la communauté qui traditionnellement revendique la propriété du site où la réserve est implémentée, pourraient acheter des licences de pâturages pour accéder aux réserves. Ceci a incité les communautés locales à concevoir beaucoup de stratégies pour gêner l'accès des troupeaux étrangers réserves (Ngaido, 1998; Rae, 2000).

Cette approche a été largement critiquée en raison des coûts élevés de transaction associés avec la mise en place de clôtures et à la garde des réserves, et du manque de participation de la communauté dans la gestion des ressources. Cette situation a incité la création de coopératives de meneurs de troupeaux en Jordanie, qui réclament la gestion des parties des pâturages traditionnels en tant que pâturage de réserve. Une telle approche est conduite dans beaucoup de communautés et les résultats positifs de ces initiatives sont reproduits ailleurs. Il y a, cependant, des soucis concernant les conflits potentiels entre les membres de coopératives et les membres de la communauté quand tous les membres de la communauté ne sont pas impliqués dans la coopérative.

La propriété publique, qui fournit aux institutions du gouvernement des possibilités pour intervenir et pour réglementer les utilisations des parcours, a généralement omis d'offrir des incitations aux communautés pastorales pour la gestion de leurs ressources communes. Des réclamations compétitives entre les communautés pastorales et les états a créé des situations de confusion et d'ouverture d'accès qui ont permis à beaucoup de pastoralistes de défier les règles traditionnelles d'accès et de s'approprier les terres communes. En conséquence, beaucoup de communautés pastorales sont infestées par la multiplication des conflits à l'intérieur et entre les communautés de gardiens de troupeau et les

communautés agricoles. De plus, sans compter que les droits d'utilisation communs utilisant les systèmes traditionnels, les questions d'équité et de légalité sont gênées dans la réussite de leur implémentation. Les membres de la communauté remettent en cause l'allocation des bénéfices provenant des ressources de la communauté à certains des membres ou étrangers, qui sont plus enclin à être assez riches.

#### *Incitations à partir de la Privatisation*

La privatisation a été perçue comme l'option principale pour intérioriser des externalités négatives (Demsetz 1967, North 1990, Cheung 1978) car les teneurs de droits ont les incitations nécessaires pour contrôler leurs ressources efficacement, investir en améliorations, et répondre aux demandes de marché (Baden et Stroup, 1977; Shaffer, 1995). Un des lieux sous-jacent de la privatisation est la mauvaise gestion des ressources résultant d'un manque de droits et de frontières bien définis (Bromley, 1984, 1991; Bruce 1986; Lawry 1990; Ostrom 1990; Vedeld 1992; Wachter 1992; Knox McCulloch et Hazell 1998). De plus, le commerce des droits privés promouvoit le transfert des ressources aux utilisateurs les plus efficaces en vendant ou en accordant des droits d'accès à travers différents arrangements contractuels et de tenure. Les expériences de la privatisation dans des régions pastorales ont été de deux types. Le premier type est relié à l'attribution des différents droits privés individuels sur les terres arables comme mécanisme pour fixer les communautés pastorales et agrandir leurs stratégies de vie. Le deuxième type, qui consiste à identifier des droits pastoraux et à accorder aux communautés les droits à toutes les ressources, est connu en tant que propriété commune. Cependant, l'on a pourrait trouver la combinaison des deux dans un endroit donné. Au Maroc et en Tunisie, par exemple, de tels droits coexistent.

#### *Droits individuels privés*

L'attribution des droit individuels de propriété privée dans les régions pastorales a stimulé un nouveau dynamisme et la transformation des systèmes pastoraux et nomades en des systmes agro-pastoralistes. L'effet principal du processus de la privatisation a été d'accroître le nombre (pourcentage) des ménages avec de plus petits troupeaux. Etant donne que les marches sont incomplets/imparfaits pour les contrats de transhumance , les plus petits ménages -- qui sont moins enclin à être mobile -- diversifient leurs activités de source de revenu. De plus, la pénurie croissante de ressource au niveau communautaire augmente la demande pour plus de droits de propriété individuels, et l'intensification de production. Au Maroc, par exemple, beaucoup de communautés dans des régions de culture divisent officieusement leurs pâturages communs pour éviter des conflits d'utilisation de la terre et pour répondre aux demandes de leurs membres sans-terre ou ceux ayant peu de terres. (Nassif et al., 1996).

#### *Propriété commune*

La plupart des hypothèses fondamentales ont été discutées dans les sections précédentes. Dans cette section nous voulons souligner le fait que la propriété commune dans les parcours est le régime de tenure le plus discuté mais également le plus confus. Les décisionnaires et les chercheurs de la même manière se réfèrent à la propriété commune en tant que toutes les ressources sous la gestion des communautés indépendamment du fait que les cadres de politique existants accordent la propriété commune aux possesseurs ou pas. Sous la section de propriété publique, nous définissons un type de système aussi généralement désigné sous le nom de la propriété commune, utilisation de droits communs, qui est vraiment le système qui prédomine dans la plupart des parcours. Des concessions de la propriété commune ont été principalement expérimentées dans des pays de WANA. Sous ce régime de tenure, la gestion de l'accès et l'utilisation de la ressource est beaucoup plus compliqué car les bénéfices et les coûts peuvent ne pas être équitablement distribués parmi les membres de la communauté. C'est ici que les mécanismes de compromis entre les riches et les pauvres sont importants. Dans la région centrale d'Atlas du Maroc, par exemple, de tels contrats de pâturage sont largement utilisés parmi les membres des tribus et entre les membres des tribus et les gardiens de troupeau étrangers. Les statistiques recueillies au bureau de bétail d'Ifran montrent que 51% des troupeaux pris en association étaient avec les membres de la fraction tandis que 49% étaient contractés en dehors de la fraction. En outre, 68% de contrats de pâturage octroyés étaient dans la tribu tandis que 32% étaient en dehors de la tribu.

Un autre type de propriété commune, qui est un vrai défi après l'individualisation de la propriété commune tribale, se compose des pâturages restants. Il y a deux hypothèses compétitives en regard à l'effet de la privatisation et l'intensification sur la terre restante en commun: Le type de raisonnement de Boserup (1981), Mortimore et de Tiffen (1994) indique que la pénurie croissante de terre pastorale restante augmentera les incitations pour contrôler de façon optimale cette ressource, même si ceci doit être entrepris par un groupe (ou bien il sera privatisé). L'hypothèse alternative est que ces institutions pour gérer ces ressources communes restantes peuvent ne pas changer (inertie institutionnelle), et ceci même si le pâturage soit devenu relativement plus rare, l'alimentation provenant d'autres sources a pu être relativement à meilleur marché, et cet effet indirecte peut accabler l'effet direct de la pénurie accrue de pâturage pour diminuer des incitations pour contrôler de façon optimale les ressources restantes de pâturage. Si nous sommes dans un monde équilibré (même si cela prend du temps pour atteindre la destination), la terre sera assignée aux pâturages communs jusqu'à ce que ses retours marginaux l'égalisent dans des activités alternatives, avec des retours diminuants à la technologie agricole actuelle, il peut encore y avoir des pâturages communs contrôlés de manière non-optimale (tous ne peuvent nécessairement être empiétés).

Pour récapituler, s'il y a un "intransigent" dans la production du bétail, alors la pénurie croissante de pâturage

devrait augmenter les incitations pour parvenir cette ressource. Cependant, s'il y a beaucoup d'intrants, et le prix relatif des intrants de remplacement (c'est-à-dire d'autres sources d'alimentation) tombe en même temps alors, même sans considérer les facteurs affectant l'inertie institutionnelle telle que la distribution du pouvoir de négociation, l'impact est ambigu. Comme discuté dans la première section, la disponibilité des options d'accès, institutionnelles aussi bien que du marché, jouera un rôle important sur le comportement des membres pour participer à la gestion collective de leurs pâturages communs restants.

Sous le cadre de privatisation, les institutions locales peuvent conserver leurs rôles traditionnels directoriaux et déterminer la voie de l'utilisation de la ressource. Les institutions tribales peuvent décider comment assigner les ressources entre les pâturages et les terres de culture, et la nature des droits à être assignés aux membres. Ces opportunités peuvent donner de l'autorité à ces institutions locales et leur fournir la capacité de mobiliser l'action collective et de soutenir les sources de revenu de ces communautés. Dans le cas du Maroc, cependant, cela ne signifie pas que les tribus sont libres de faire ce qu'elles veulent avec leurs ressources de tribus/communauté parce qu'il y a une disposition dans la loi qui autorise le Ministère de l'Intérieur à opérer la tutelle sur les terres tribales collectives. Cette provision force les désires des communautés à changer l'utilisation de la terre, changement du pâturage à la terre de récolte, afin d'obtenir d'abord un consensus général au niveau de la communauté, qui est alors approuvé par le Ministère de l'Intérieur.

#### *Institutions pour la gestion des ressources pastorales*

Les caractéristiques fondamentales des ressources de base et options d'accès à d'autres ressources combinées, avec le cadre de tenure global sous lequel les pastoralistes fonctionnent, déterminent la nature et l'ampleur des externalités et ainsi la structure d'incitation individuelle pour utiliser de diverses ressources. Ils déterminent également l'étendue de l'action collective dans la gestion des ressources pastorales. Il y a de nombreux mécanismes pour contrôler ces externalités, mais dans cette section nous nous concentrons sur les mécanismes institutionnels de niveau local pour intérioriser des externalités.

En fait, la discussion sur la gestion des parcours s'est en grande partie concentrée sur la nécessité de créer les institutions pastorales efficaces et les arrangements institutionnels capables de contrôler les pâturages communs et de fournir la santé et des services d'alimentation à ses membres (Shanmugaratnam et al. 1992). L'hypothèse principale était que de nouvelles structures basées sur des intérêts communs, un processus de prise de décision démocratique, des sanctions exécutoires, et un renforcement de la bonne conduite du groupe au moyen de normes sociales incluant les coûts sociaux élevés de perte de réputation (Mearns 1996; Swift 1996; Ngaido et Kirk 2001) seraient le meilleur véhicule pour la gestion des parcours et assurer l'équité parmi les membres.

Tirant d'une expérience empirique des organisations pastorales formelles associées aux projets, De Haan (1999) a constaté que de telles organisations aux niveaux locaux, régionaux, et nationaux ont donné de mauvais résultats à la fin du projet.<sup>8</sup> Quatre éléments importants ont contribué à la faible performance des projets conduits par les associations: manque d'un cadre juridique adéquat, rupture des échanges traditionnels entre les pastoralistes riches et pauvres, l'adhésion optionnelle, et les conflits avec les institutions traditionnelles. Puisque ces éléments coïncident, dans une certaine mesure, avec la littérature plus large sur l'action collective réussie, nous considérons chacun d'eux à leur tour ci-dessous.

#### *Manque d'un cadre juridique adéquat*

L'imperfection principale de la plupart des cadres juridiques développés dans le contexte des projets de développement a été leurs tentatives d'adapter des approches participatives et de communautés de base sous le mauvais cadre légal. Le but était de rendre des pastoralistes responsables de la gestion de leurs ressources tandis que l'état serait propriétaire de la ressource. L'incitation principale que les pastoralistes ont est leur occasion de maintenir leurs droits d'utilisation sur les ressources et d'apprécier les avantages supplémentaires apportés par le projet. Cependant, les communautés pastorales ne sont pas toujours sûres de maintenir leurs droits communs d'utilisation, car à plusieurs reprises elles ont détruit leurs pâturages aux bénéficiaires des communautés agricoles voisines ou des nouveaux agriculteurs émigrants (Touré, 1997; Ngaido, 1993). Même, dans le contexte des projets pastoraux de développement, les associations pastorales font face à beaucoup de difficultés pour contrôler convenablement leurs réserves et demandent une plus grande sécurité de tenure. Il y a, cependant, de nouvelles initiatives dans quelques pays de Sahel (Niger, Burkina Faso, Mali et Mauritanie) pour reformer les cadres juridiques existants et pour accorder la sécurité de tenure aux communautés pastorales.

#### *Rupture des échanges entre les pastoralistes pauvres et riches*

La majeure partie de l'intervention et du débat au sujet des parcours n'a pas compris les mécanismes qui ont régi des rapports entre les pastoralistes pauvres et riches. La taille de troupeau était toujours la référence pour l'inégalité car les pastoralistes riches utilisaient plus de l'espace que les pastoralistes pauvres. Sous les systèmes traditionnels, les riches et pauvres avaient des droits égaux et l'accès aux ressources. Ceci a permis aux pastoralistes pauvres de faire des contrats de pâturage avec les propriétaires de bétail internes aussi bien qu'externes pour pouvoir construire leurs propres troupeaux (Berque, 1938; Ngaido 2000). En tant que tels, les pastoralistes riches loueraient les services des gardiens de troupeau pauvres pour garder une partie de leurs troupeaux sur les pâturages communs. Ces contrats limitent généralement les utilisateurs des pâturages communs à la communauté ou aux membres des tribus.

---

<sup>8</sup> Les études ont été faites en République centrale d'Afrique, en Mauritanie, au Niger, et au Sénégal.

Cependant, si les gardiens de troupeau pauvres n'étaient pas heureux avec les arrangements, ils ont eu la possibilité de faire des arrangements contractuels avec les troupeaux étrangers et faire concurrence aux gardiens de troupeau riches pour l'usage des pâturages. Les gardiens de troupeau riches sont susceptibles d'être plus affectés que les gardiens de troupeau pauvres dans ce processus.

De tels mécanismes n'ont été jamais pris en compte parce que les politiques se sont concentrées sur la base de ressource plutôt que sur la vie pastorale. Les projets de concessions d'opportunités égales sur les projets de parcours étaient perçus comme des incitations suffisantes pour la participation de tous les membres de la communauté. Les gardiens de troupeau pauvres préféreraient des arrangements traditionnels qui leur permettraient d'établir des contrats avec les propriétaires de troupeau extérieurs et de négocier avec les riches membres de la communauté sur les clauses contractuelles. Dans les coopératives pastorales, ils n'ont pas une telle possibilité et dans la plupart des cas sont également obligés de payer des frais additionnels par tête de bétail pour l'utilisation des réserves coopératives. Ceci explique l'hésitation de beaucoup de pastoralistes pauvres à s'impliquer dans les coopératives pastorales.

#### *Adhésion optionnelle*

Les associations pastorales dans la plupart des projets de développement de parcours sont organisées sur la base de l'adhésion optionnelle, qui mène à la participation partielle des membres de la communauté avec de grands propriétaires de troupeau étant les bénéficiaires et les décideurs principaux. Les gardiens de troupeau riches perçoivent ces associations comme un mécanisme pour exclure l'accès aux troupeaux étrangers et pour réduire les occasions de négociation des gardiens de troupeau pauvres qui peuvent plus des contrats de pâturage sur les réserves coopératives. Ceci dissuade les pastoralistes pauvres à participer à la plupart des associations pastorales qui sont des projets de base parce qu'ils ont perdu l'accès aux mécanismes qui leur permettaient dans le passé d'exercer leurs droits et d'accumuler leur capital. Le futur des organisations pastorales dépendra beaucoup sur la possibilité de pouvoir intégrer certains des éléments de vie qui fourniront aux pastoralistes pauvres la possibilité de s'évader de ce piège de la pauvreté

#### *Conflits entre les institutions traditionnelles et coopératives*

La concurrence entre les coopératives pastorales et les institutions traditionnelles dans la fourniture de marchandises publiques est un vrai souci pour la mise en place de beaucoup de projets de développement de parcours. Les institutions traditionnelles, avec leur légitimité usuelle, continuent à jouer officieusement leurs rôles traditionnels tandis que les associations nouvellement créées ont leur légitimité basée sur l'existence du projet. A la fin de la plupart de ces projets pastoraux, le manque d'aide financière pour soutenir des activités de projet fournit une occasion aux institutions traditionnelles pour reprendre le

contrôle de ces ressources. De plus en plus, beaucoup d'associations pastorales demandent aux concessions de gouvernements pour la sécurité de tenure de conserver leurs fonctions directoriales sur les ressources (Shanmugaratnam et al 1992).

Depuis les années 90, cependant, les nouvelles associations pastorales émergent pour exprimer les problèmes des pastoralistes et pour favoriser un dialogue avec le gouvernement et les agences de financement. Les organisations qui étaient identifiées comme des réussites utilisaient les structures sociales existantes telles que les villages, les tribus, et des clans et où un degré élevé de homogénéité était trouvé avec ceux qui avaient un rôle de conseiller. L'utilisation des structures sociales pastorales pour établir l'association facilite l'action collective entre les membres de groupe et les attributions des rôles et les responsabilités.

### **Cas d'études**

Les données utilisées en cet article ont été tirées du projet d'ICARDA-IFPRI sur la gestion des parcours en Jordanie, au Maroc, en Syrie et en Tunisie<sup>9</sup> et du projet de gestion des parcours d'ILRI-IFPRI dans le Burkina Faso. L'objectif principal des deux projets était de fournir à des décideurs, aux communautés locales et à des chercheurs une meilleure compréhension et évaluation des conséquences économiques, sociales et environnementales probables des différentes options institutionnelles pour contrôler et pour améliorer les parcours dans les zones de basse-précipitation.

### **Recherche en Jordanie, au Maroc, en Syrie et en Tunisie**

Dans cette section nous présentons des résultats empiriques des études entreprises dans les quatre pays. La recherche établit les révisions de la politique et des environnements juridiques du pays sous lesquelles les communautés pastorales prennent leurs décisions et les évaluations rurales rapides de dix à quinze communautés dans chaque pays. Cet exercice a été suivi d'une caractérisation détaillée du pâturage pour évaluer la marge productivité et la composition floristique sous chaque option de gestion; et les enquêtes détaillées des ménages pour évaluer les effets en ces options sur les dépenses alimentaires des ménages. Des données détaillées de ménage ont été rassemblées parmi 292 ménages en Jordanie, 325 ménages au Maroc, et 265 ménages en Tunisie. Un questionnaire séparé a été administré pour chaque pâturage qui a été employé par le ménage pour enregistrer les caractéristiques de parcours et leurs perceptions sur la qualité et la gestion du parcours. Les données ont inclus le ménage, la zone, et l'information sur le niveau de pâturage.

---

<sup>9</sup> La recherche est financée par le programme Systemwide sur l'action collective et les droits de propriété (CAPRI) et la fondation Ford-bureau du Caire comme un composant du programme régional CARDA-IFPRI sur le Développement de l'intégration des systèmes de production des résidus/bétail dans des régions à faible précipitations du Mashreq et Maghreb, impliquant huit pays (Algérie, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc,

---

*Options institutionnelles*

Beaucoup de politiques s'étendant des réformes de tenure à la réorganisation des communautés pastorales ont été mises sous la propriété publique et les cadres de privatisation. Sous le cadre de propriété publique, des études ont été entreprises en Jordanie et en Syrie. En Jordanie, le gouvernement a affirmé des droits de propriété au-dessus des parcours en 1973 et a accordé des droits d'utilisation pour fixer les ménages. Sur les parcours restants, trois options de gestion de parcours ont été introduites

- Réserves de parcours du gouvernement,
- Coopératives de gardiens de troupeaux, et
- Utilisation de droits communs sur les pâturages de tribus d'autrefois

Le cas Syrien est un exemple de l'individualisation informelle des parcours dans le parcours de famille et les sites de culture. Pendant les quarante dernières années le gouvernement a encouragé la culture sur le parcours en accordant de bonne heure des permis annuels de pour la culture jusqu'en 1994 où on a interdit la culture dans les parcours. L'interdiction de la culture n'a pas enclin les Bédouin à revenir à l'utilisation commune mais certains d'entre eux plantent les arbustes exotiques comme attriplex pour maintenir leurs réclamations.

Sous le cadre de la privatisation, des études ont été entreprises au Maroc et en Tunisie mais les approches ont été différentes. En Tunisie, le procédé de privatisation était plus rapide en Tunisie centrale où des terres tribales ont été assignées aux membres de tribus tandis qu'au Sud, les systèmes de gestion de tribus continuent à régner dans les parcours étendus. En Tunisie centrale, trois innovations institutionnelles ont été présentées: réserves coopératives de la communauté, gestion coopérative entre les communautés et les services forestier des pâturages restants de la communauté, et les parcours privés. En Tunisie méridionale, la gestion traditionnelle règne mais le gouvernement est intervenu dans certains des pâturages pour améliorer la disponibilité de base et la disponibilité de l'eau.

Au Maroc, le processus de privatisation s'est concentré sur les tribus, qui peuvent déclarer et titrer leurs ressources de terre au nom de leur tribu mais de perpétuels droits d'utilisation ont été accordés aux membres sur les terres arables et la propriété privée sur les terres irriguées. Il y a de grandes disparités entre les communautés pastorales au Maroc et pour prendre en considération ces différences régionales, la recherche a été conduite dans le Haut Atlas, l'Atlas Moyen, et l'Oriental. Dans le Haut Atlas, les communautés ont des pâturages toute l'année et de printemps (agdals), ou l'accès et l'utilisation sont réglés par les systèmes de tribus. Dans l'Atlas Moyen, la disponibilité de l'eau a favorisé l'extension de la culture et l'appropriation de grandes zones. Cependant, elles ont des pâturages communs qui sont

dégradés et certains de leurs pâturages sont classifiés comme forêts et sous la gestion d'état.

Dans l'Atlas Oriental, le système de tribu règne et la production animale est basée sur des pâturages. Depuis 1990, le gouvernement Marocain, avec le financement de l'IFAD, a introduit de nouvelles innovations institutionnelles en réorganisant les tribus en coopératives pour améliorer la gestion de leurs pâturages. La réorganisation est passée par deux phases. La première phase a été basée sur l'adhésion tribale en tant que telle, beaucoup de membres se sont enregistrés pour maintenir leurs droits sur les ressources tribales. Ceci a donné un accroissement du nombre de bétail réclamé par des émigrants absentéistes et les employés de gouvernement et la dégradation des pâturages. Durant la deuxième phase, le gouvernement a annulé l'adhésion des membres de tribus qui étaient non-résidents et n'avaient pas de production animale comme leur source de revenu principale

#### *Chemin des ménages pastoraux*

Les réformes de tenure ont contribué à la transformation rapide des communautés pastorales en communautés agro-pastoralistes. L'étude a étudié l'hypothèse que les chemins des ménages pastoraux dépendent de leur accès à la terre de culture et aux pâturages communaux et les droits de propriété qu'ils ont sur la terre de culture et les pâturages. En particulier, les ménages avec un accès sûr à la terre de culture sont plus enclin de se spécialiser dans l'agriculture; les ménages avec des droits de parcours dans les régions communales sont plus enclin à se spécialiser dans l'élevage; et les ménages avec un aspect limite à la terre ou aux régions de parcours sont plus enclin à ne pas être des fermiers. En général, la propriété terrienne de ménage était plus haute sous le cadre de privatisation que sous la propriété d'état (tableau 1).

**Tableau 1: Caractéristiques des ménages Bédouin**

Pays	Régions	Utilisation de la terre		Parts de revenu brut				
		Source de revenu moyen des ménages (ha)	Fourrages (ha)	Céréales (ha)	Arbres fruitiers (ha)	Récolte (pourcent age)	Bétail (pourcent age)	Non-agricole (pourcent age)
Privatisation								
Maroc	Haut Atlas	0.22	0.019	0.18	0.019	63.8	27	9.2
	Atlas Moyen	18.93	1.02	8.4	0.54	34.7	63	2.3
	Oriental	22.35	0.78	13.5		2.7	90.2	7.1
Tunisie	Central	23	0.51	3.14	12.8	47.4	35.2	17.4
	méridionale	22.18		0.03	1.31	30.5	38.8	30.7
Propriété d'état								
Jordanie		9.16	3.5	1.3	2.1	0.1	54.1	45.8
Syrie	Aleppo	0				0	91	9

Cependant, le potentiel de culture dans le Haut Atlas est beaucoup plus élevé à cause de la disponibilité de l'eau et se reflète par la part plus élevée de leur revenu de culture. Dans l'Atlas Moyen et Oriental, la production animale demeure la source de revenu principale mais les ménages dans la région Oriental se basent davantage sur le revenu agricole hors fonction que ceux dans l'Atlas Moyen. En Tunisie, les possessions de terre des ménages étaient presque les mêmes entre la Tunisie centrale et méridionale mais les ménages ont utilisé différentes stratégies d'utilisation du territoire. Les ménages en Tunisie centrale ont planté en moyenne 12,8 ha d'arbres fruitiers (olives, amandes et pistaches) tandis qu'en Tunisie méridionale la moyenne était de 1,3 ha. D'ailleurs, la contribution de la culture, du bétail et des activités de hors fonction-ferme sur les revenus bruts de ménage ont été mieux distribuées en Tunisie qu'au Maroc. Cependant, contrairement au Maroc, la taille des troupeaux se situait entre 166 moutons adultes dans le Haut Atlas et 260 dans l'Atlas Moyen, la taille des troupeaux en Tunisie était beaucoup plus petite avec 26 têtes de bétail en Tunisie centrale et 54 têtes de bétail en Tunisie méridionale.

Sous le cadre de propriété publique des Bédouin possèdent en moyenne 9 ha tandis que les ménages en Syrie en possèdent moins. Cependant, la contribution de la culture dans les revenus bruts des ménages en Jordanie a compté pour moins de 1 pour cent. Beaucoup des Bédouins plantent essentiellement l'orge (le vert, résidus ou non exploités) pour nourrir leurs animaux (Oram, 1996; Blench, 1998). Les ménages Bédouin se basent largement sur le revenu non-agricole, qui compte pour 46 pour cent de leur revenu brut. En Syrie, l'interdiction de cultiver à empêcher les ménages Bédouin de cultiver la terre et ils considèrent actuellement le bétail comme source principale de revenu. Dans la communauté de Jub-Jamaa, où ICARDA et IFPRI avaient étudié annuellement les stratégies des ménages Bédouin, beaucoup de petits propriétaires de bétail se fixent autour des villes pour travailler dans travaux avilissants ou dans

les endroits irrigués comme travailleurs des champs les terrains et aussi pour louer les résidus de récolte.

Les ménages pastoraux dans ces différents systèmes de tenure ont pris différentes voies dans leurs activités de revenus produits. D'abord, les ménages situés dans les régions irriguées (Haut et Moyen Atlas) sont en train d'irriguer et de diversifier la production végétale. En outre, les ménages propriétaires de terres en Tunisie centrale ont investi dans la production de fruits pour augmenter le revenu de ménage et pour réduire leur dépendance dans la culture des céréales. En conclusion, les ménages avec des moyens limités pour la culture (la Jordanie, la Syrie, la Tunisie orientale et méridionale) dépendront de la production animale comme leur principale source de revenu principale et se baseront sur d'autres activités non-agricoles pour compléter leur revenu

#### *Options institutionnelles et dépenses alimentaires des ménages*

Dans cette section, trois hypothèses seront évaluées: 1) si les ménages compensent les manques de fourrage en exerçant des options pour négocier, louer, acheter des ressources d'alimentaires; 2) si l'introduction de nouvelles options de gestion soulagera des contraintes d'alimentation de pastoralistes en compensant des manques de fourrage et en réduisant des dépenses d'alimentaires du ménage, et 3) si plus d'individualisation des pâturages communs agro-pastoralistes réduit la capacité des pastoralistes d'accéder aux options d'accès institutionnellement basées et de compter sur des accès-options du marché. Les modèles de Probit ont été employés pour évaluer la propension des ménages à utiliser des options de parcours à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés. Les modèles de Tobit et d'OLS ont été employés pour évaluer les effets de différentes options de gestion de parcours sur les dépenses des ménages. Seulement une partie des variables dans l'équation est rapportée ici.<sup>10</sup>

#### *Propension à utiliser différentes options d'accès*

La propension des ménages à utiliser différentes options de pâturage sont présentées dans le tableau 2. Les éleveurs de bétail en Jordanie ont eu accès à plus de types de ressources de pâturage. Le rapport négatif entre la taille de la terre et le pâturage sur les terres tribales suggère que les grands propriétaires fonciers emploient moins de pâturages tribales et plus de pâturages de la communauté. Cette distinction a été très significative en Jordanie. Les pâturages tribales tendent à être plus éloignées et comme ils sont impliqués dans la culture, les grands propriétaires fonciers généralement gardent de plus petits troupeaux. En outre, l'introduction des vaches laitières dans le système de production pousse les propriétaires fonciers qui ont les terres irriguées à élever des vaches laitières et faire pousser des plantes fourragères. Les grands propriétaires de troupeau ont eu la propension la plus élevée d'employer les pâturages de

<sup>10</sup> Pour plus d'information sur les différents cas d'étude voir: Herzenni A. et al. 2001; (2) Elloumi M. et al. 2001; Ngaido T. et al. 2001; Roussan L. et al. 2001.

tribus et d'autres options d'accès excepté dans l'Oriental, où les grands propriétaires de troupeaux étaient moins enclin à employer les réserves de coopératives et à louer les résidus de récolte.

**Table 2: Propension à accéder aux ressources de pâturages parmi les ménages pastoraux**

		Privée	Communauté	Tribal	Réserves coopérative	Forêts d'état et réserves	Autres tribus	Location des résidus de culture
Variables								
Privatisation								
Maroc		Mouton						
		(têtes)	Tout	(+)**				
	Haut Atlas	Terre (ha)		-				
		Mouton						
		(têtes)	-	-		(+)*		
	Atlas Moyen	Terre (ha)	+	+		(-)**		
		Mouton						
		(têtes)	+	+	-			(-)*
	Oriental	Terre (ha)	+	-	-			-
		Mouton						
	(têtes)	Tout	Tout					
	Sud	Terre (ha)						
Tunisie		Mouton						
		(têtes)	+		-	-		
	Tunisie centrale	Terre (ha)	-		+	-		
Propriété publique								
Jordanie		Mouton						
		(têtes)	(-)***	+(b)	+	-	+	+
		Terre (ha)	(+)**	(-)*	-	(+)***	(-)*	(+)*
Syrie		Mouton						
	Aleppo province	(têtes)	Tout (b)				(-)***	+

(a) \* 10% importance, \*\* 5% importance et \*\*\* 1% importance

(b) Pour la Syrie et la Jordanie, les communautés rapportées et les parcours de tribus sont considérés comme des terres publiques.

(c) L'analyse a été faite au niveau du pâturage qui a été enregistré pour chaque ménage

### Options d'accès et dépenses d'alimentation

Beaucoup de tentatives ont été faites pour évaluer l'accroissement du revenu accru ou du lait de trait et la

productivité de viande à partir des innovations institutionnelles mais très peu a été fait pour tester les effets de ces innovations sur des dépenses d'alimentation. L'objectif principal des pastoralistes consiste à réduire les coûts liés à l'entretien de leurs troupeaux. C'est ce qui conduit les pastoralistes à chercher de multiples options d'accès aux ressources à travers des arrangements institutionnels comme discuté dans la section précédente. Dans cette section les évaluations se concentrent sur les effets d'utilisation des options alternatives de parcours comparées au parcours des pâturages de tribus. Les résultats sont présentés dans le tableau 3.

**Table 3: Effets des options de gestion sur les dépenses d'alimentation des ménages**

Type de gestion	Option et ressources	Jordanie	Maroc	Tunisie
			(%)	
Gouvernement	Forets		10.7	
	Réserves de parcours	29.8		
Tribus	Réserves Coopératives	-20.8	-3.4	61.8
	Pâturages irrigués (Agdals)		-10.4	
	Pâturages améliorées			-
Gouvernement et Tribus	Cogestion des réserves de parcours			-32.7
Privé				-8.5
Quantité de ménages		292	305	260

1. Seulement les variables d'options de gestion de parcours sont reportés ici.
2. Seulement les coefficients importants au dessus de 10% ont été reportés
3. Ces options de gestion ont été comparées aux pâturages de tribus non gérés

Sous le cadre de propriété publique, les coopératives gardiens de troupeaux étaient le système le plus efficace et ont contribué à 21 pour cent de plus dans la réduction de dépenses totales d'alimentation de ménage que les pâturages qui sont restés sous l'utilisation tribale commune. Les réservations de gouvernement ont augmenté des dépenses d'alimentation de ménage de plus de 30 pour cent de plus que les pâturages gérés par les tribus. Ces résultats suggèrent que la décentralisation des réserves de parcours, pour organiser les pastoralistes, est bénéfique. En outre, étant donné les coûts élevés de transaction avec les réserves de gouvernement, il serait préférable d'utiliser les coopératives de gardiens de troupeaux pour la gestion des réserves de parcours parce que dans ces coopératives, il n'y a pas de clôture ou gardiens.

Sous le cadre de la privatisation, les résultats au Maroc, suggèrent que les ménages qui ont eu accès aux réserves coopératives tribales connaissent une réduction de dépenses d'alimentation de ménage de 3,4 pour cent tandis que les ménages qui ont utilisé les pâturages irrigués contrôlés (agdals dans le Haut Atlas) ont connu une réduction des coûts par 10 pour cent. Les ménages qui avaient accès aux pâturages

forestiers, qui sont sous la gestion du gouvernement, ont connu une augmentation des dépenses d'alimentation de ménage de 11 pour cent. Ces résultats suggèrent que dans l'Oriental, où la gestion tribale est érodée due au à l'augmentation de l'institution des ménages pastoraux, la réserve coopérative pourraient être une option importante. Néanmoins, dans le Haut Atlas, où les systèmes de gestion traditionnels continuent à gérer efficacement l'accès et l'utilisation des pâturages, il est important de garder ce système. Ceci ne signifie pas que le gouvernement marocain ne devrait pas intervenir dans le Haut Atlas, mais qu'il ne devrait pas déranger les institutions, qui sont déjà en train de remplir adéquatement leurs rôles.

En Tunisie, où la privatisation était plus avancée, les résultats montrent que les réserves gérées de manière coopérative ou privée ont réduit des dépenses d'alimentation des ménages de 33 pour cent et 9 pour cent respectivement tandis que les réserves coopératives de la communauté augmentaient des dépenses d'alimentation des ménages de 62 pour cent. Les résultats reflètent les changements qui se produisent en Tunisie rurale. La performance des réserves gérées de manière coopérative doit son contrôle aux services forestiers et les besoins des membres de la communauté de payer le fourrage de pâturage ou de coupe. Avec la privatisation, la co-gestion pouvait être la meilleure option pour fournir des ressources additionnelles d'alimentation tout en améliorant la base de ressource. Les pastoralistes préféreront investir dans les parcelles de terrain privées que dans la réserve de la communauté.

#### *Dépendance sur les marchés d'alimentations*

Un souci important pour les pastoralistes est la dépense en espèces additionnelle liée à l'augmentation de la taille du troupeau. Les coûts d'alimentation par mouton étaient plus élevés en Tunisie et sous la propriété publique (tableau 4). La plus faible dépense d'alimentation par mouton a été dans le Haut Atlas.

Table 4: Dépenses d'alimentation des ménages

Pays	Régions	Moyenne ménages Propriétaire moutons	de Dépenses d'alimentation de moyenne	Changements dans les dépenses d'alimentation	Coûts marginaux mouton	par Index Gini
Privatisation						
Maroc	Haut atlas	166	330	0.73	1.45	0.40
	Atlas moyen	260	1945	0.57	4.46	0.43
	Oriental	195	4810	0.22	5.43	0.53
Tunisie	Sud	54	3098	0.51	29.35	0.56
	Centrale	26	2245	0.98	84.6	0.54
Propriété publique						
Jordanie	Jordanie	117	6149	0.61	26.6	0.45
Syrie	Aleppo	144	2509	0.83	14.5	0.46

D'ailleurs, le niveau de dépendance du marché a pu être évalué en utilisant le concept du retour à la balance entre les dépenses d'alimentation de ménage et les tailles de troupeaux. Sous un système où tous les pâturages sont privatisés et les pastoralistes se sont établis et sont devenus des fermiers, nous comptons que la production de moutons dépendra entièrement des marchés d'alimentation et des fermes. En tant que tel le retour à la balance se rapprochera de 1. Cependant, si les pâturages sont maintenus en tant que ressources de propriété commune, selon la qualité des pâturages, nous nous attendons à ce que la dépendance du marché soit inférieure et plus près de zéro. Les résultats montrent que les changements de la dépense d'alimentation avec une augmentation de 1 mouton additionnel étaient plus élevés en Tunisie centrale où la privatisation individuelle était la politique principale suivie de la Syrie où des terres de la communauté étaient officieusement individualisées et la Tunisie méridionale (tableau 4). Le plus bas taux a été enregistré dans l'Oriental. Pour les systèmes restants, les taux ont été au milieu.

En résumé, les résultats sont compatibles avec les propositions que 1) les voies des ménages pastoraux ont dépendu des droits de propriété qu'ils ont eu sur leur terre de culture et pâturages communaux, 2) les ménages exercent les options institutionnelles et du marché pour compenser les manques d'alimentation, et 3) plus d'individualisation de pâturages communs forcent les ménages à se baser sur les options d'accès au marché. Les résultats sur la quatrième proposition que les nouvelles options de gestion soulageront les contraintes d'alimentation de pastoralistes en réduisant les dépenses d'alimentation de ménage ont été mixtes. Ces études fournissent des aperçus sur les différentes voies des ménages pastoraux et également

différentes approches sur l'estimation des effets des options de gestion de parcours. Les études suggèrent que sous la propriété publique, les coopératives des gardiens de troupeaux étaient l'option la plus appropriée car elles ont eu des effets positifs sur des dépenses d'alimentation des ménages. Avec la privatisation individuelle, les coopératives établies pour contrôler des restes des pâturages de tribus n'ont pas eu un effet positif sur les dépenses d'alimentation des ménages. Cependant, quand de tels pâturages sont co-gérés par les Services Forestiers et les communautés, les résultats sont plus positifs. Toutefois, les études ont fait défaut sur l'évaluation collective dans chacune des options de gestion. La tenure est seulement un aspect des incitations disponibles aux communautés

*Etude de cas: Burkina Faso, Niger et Ethiopie*

Dans cette section, nous présentons les résultats empiriques d'études de cas de trois pays. Ces études ont été entreprises en vue de déterminer l'impact de l'action collective sur l'allocation de la terre, l'utilisation et la gestion dans les régions semi-arides où les activités de bétail forment la base des stratégies de vie pour la majorité de ménages. Des études sur le terrain ont été entreprises au Niger sud-central, en Ethiopie méridionale et au nord-est du Burkina Faso<sup>11</sup>. Tous les sites sont dans les régions semi-arides; la culture, la production animale et la mobilité de troupeau ont été étudiées dans tous les sites d'étude, cependant à des degrés différents. L'information a été collectée sur les modèles d'allocation de la terre au niveau communautaire, la mobilité, et les densités de réserves saisonnières, aussi bien que dans les institutions chargées de contrôler les ressources naturelles.

*Institutions de gestion des ressources naturelles*

Les institutions de gestion des ressources naturelles pourraient être formelles et informelles, quoique la structure d'obtention de l'information avait tendance à favoriser la collecte de l'information dans les organisations formelles. Bien que ces institutions soient différentes à travers les trois pays, en général, elles ont inclus les structures d'autorité traditionnelles, les organisations informelles (celles sans constitution) comme les organisations des hommes, des femmes, des fermiers et des gardiens de troupeaux; et les organisations formelles (celles avec une constitution), qui étaient habituellement soit des groupes commandités par le gouvernement ou celles financées par les NGO externes. Pour chaque ressource (l'eau, terre de culture, pâturages communs, ressources d'arbre, etc.), l'information a été recueillie sur les règles, les règlements et les activités associées à chaque ressource et sur laquelle des institutions qui était l'institution implique dans chaque aspect de gestion. Les différentes activités et les règles ont inclus des restrictions sur la coupe du foin dans les zones communes, la responsabilité des

---

<sup>11</sup> Les résultats pour le cas d'étude de l'Ethiopie peuvent être trouvés dans Kamara et al., 2001 ; pour le Niger, McCarthy & Vanderlinden ; et pour le cas du Burkina Faso dans McCarthy & Dutilly, 2002.

activités de contrôle de l'érosion des sols, la collecte de contributions monétaires pour l'entretien des points d'eau, etc. Puis, pour chacune de ces institutions, l'information a été recueillie sur la structure de l'autorité et la responsabilité dans la création, la suivi et le renforcement des règles, les règlements, et les activités.

En conclusion, nous avons rassemblé des données sur les facteurs exogènes dans l'intention d'affecter les incitations individuelles pour l'attribution de la terre, l'exploitations des pâturages, et l'engagement dans la mobilité et les facteurs qui pourraient affecter la capacité des communautés; ceux-ci ont inclus le marché à distance et les prix des récoltes et du bétail, la dépendance sur le salaire extérieur, l'hétérogénéité sociale et économique, l'information démographique de base, les caractéristiques écologiques fondamentales, les précipitations et la variation des précipitations, et le nombre de membres dans la Communauté.

En termes de cadre conceptuel développé ci-dessus, cet ensemble d'études a été conçu pour tester les hypothèses concernant la présence et de l'impact des externalités a l'usage des diverses ressources, et l'impact des institutions de niveau local dans l'amélioration de ces externalités. D'abord, considérer les externalités. Théoriquement, les densités de réserves sont sujettes à des externalités négatives, de sorte que les densités de réserves sont plus élevées dans les communautés où aucunes institutions locales ne fonctionnent pour interioriser ces externalités. Ensuite, parce que la terre assignée aux pâturages communs se caractérise par des externalités positives, le manque de gestion efficace mène à ce que plus de terre soient privatisées, dans nos régions par l'empiétement de la terre cultivée. En conclusion, nous présumons que le choix de la mobilité de troupeau montrera également des externalités positives, de sorte que nous nous attendrons à moins de mobilité où la gestion locale n'est pas efficace. Pour récapituler, ces trois externalités dans l'utilisation de la ressource déterminent la portée de l'action collective dans ces régions et les différentes incitations pour participer à l'action collective. L'impact résultant sur les densités de réserve, observées, les configurations et d'allocation de la terre et la mobilité seront alors une fonction des incitations individuelles et d'action collective.

L'action collective est présumée comme étant une fonction de la capacité coopérative fondamentale d'une communauté. La capacité coopérative est définie comme les caractéristiques fondamentales d'une communauté qui lui permettent d'aborder n'importe quel type de problème d'externalité, et est présumée pour être une fonction de tels facteurs comme l'histoire de la confiance, des normes sociales entretenant la confiance, la densité des réseaux qui ont des effets de débordement sur le partage de l'information et aident également à renforcer des normes sociales partagées vis-à-vis des échanges non commerciaux etc. Cependant, la capacité coopérative elle-même n'est pas directement observable, et il n'y a aucune règles formelles ou réglementations concernant les densités de réserves, les modèles d'allocation de la terre ou la mobilité du troupeau. Ainsi, en Ethiopie et au Burkina Faso, nous avons construit des indicateurs de

capacité coopérative basés sur la structure des organisations formelles et des indicateurs de performance organisationnelle décrits plus haut; Ces indicateurs incluent un nombre de règles, d'activités, de contributions en argent ou en travail, de participation active, etc. La prétention ici est que plus actions collectives formelles dans d'autres sphères de gestion de ressource naturelle peuvent être utilisées pour assigner une sous-jacente capacité coopérative d'une communauté. Nous avons alors régressé les indices de la capacité coopérative sur un certain nombre de facteurs présumés pour affecter directement la capacité (par opposition aux facteurs qui affecteraient seulement différentes incitations dans des activités spécifiques). En raison des contraintes de données, nous avons utilisé les déterminants de la capacité coopérative directement dans nos sites d'étude de cas du Niger pour construire un index de coopération.

Après la construction du répertoire de capacité coopérative et le test des hypothèses concernant les déterminants de cette capacité de coopérative, nous sommes revenus à l'utilisation de la terre et aux variables de gestion pour déterminer l'impact de la capacité coopérative sur ces variables. Un sommaire des résultats est trouvé dans les tableaux 5 et 6 ci-dessous. Le tableau présente les facteurs affectant la capacité coopérative. En Ethiopie un index a été récupéré d'une analyse factorielle. Au Burkina Faso, deux indices ont été récupérés; le premier est nommé capacité "passive", car il a des charges élevées dans les procurations de densité de réseau, tandis que le deuxième indice est nommé capacité "active", car il a des charges élevées sur la participation active et les procurations de prise de décisions. Le tableau 6 présente les facteurs affectant les densités de réserves, le pourcentage des terres totales assignées au pâturage (contre la culture), et la mobilité du troupeau.

**Table 5: Facteurs affectant la capacité de coopération**

	Ethiopie:	Burkina Faso:	Burkina Faso:
	Index de la capacité coopérative	Index de la capacité Passive	Index de la capacité Active
Nombre de ménages	-	-	0
Nombre de ménages, quadrille	+	+	
Hétérogénéité dans la richesse	-	0	-
Hétérogénéité dans la composition ethnique	n/a	0	+
Education	n/a	0	+
Migration pour le travail salarie	-	0	-
Ressources partagées	-	-	-
Profitabilité du bétail	+	0	+
Variabilité des précipitations	0	0	0

Bien que chaque cas soit unique, quelques impacts sont constants parmi chacun des trois sites d'étude. D'abord, considérons les facteurs qui affectent les indices de la coopération captés dans le tableau 5. Un plus grand nombre de membres semble rendre la coopération plus difficile; il a un impact négatif global sur deux des trois indices. Il montre également la forme U inversée qui a été présumée aux coûts fixes élevés quand l'adhésion est très faible et aux coûts variables croissants au fur et à mesure que les membres augmentent. L'hétérogénéité dans la composition ethnique et dans la richesse en bétail semble avoir un effet mixte: l'hétérogénéité de richesse affecte négativement la capacité coopérative en Ethiopie et la capacité active au Burkina Faso, mais affecte positivement la capacité passive dans Burkina. L'hétérogénéité ethnique favorise la capacité coopérative active. Les niveaux d'éducation sont uniformément bas en Ethiopie de sorte que cette variable n'a pas pu être utilisée; néanmoins, l'éducation élevée favorise la coopération active au Burkina Faso. Le pourcentage des ménages avec les hommes adultes qui migrent pour un travail salarie affecte négativement la capacité sur deux des trois indices, comme ce serait prévu. Le degré auquel les ressources de la communauté sont partagées avec d'autres communautés affecte négativement la coopération sur deux des trois indices. Une plus grande rentabilité des produits d'élevages (prix relatifs élevés de bétail, distances courtes au marché) a eu généralement un

impact positif sur la capacité de coopérer. En conclusion, la variation des précipitations n'a aucun impact sur la capacité coopérative comme capter dans chacun de ces indices..

Ensuite, considérons les facteurs affectant l'utilisation de la terre et de gestion des variables: l'allocation de la terre, les densités de réserves et la mobilité. Bien que nous observons rarement des règles formelles sur les densités de réserves, l'allocation ou la mobilité de terre, néanmoins, l'action collective efficace dans d'autres activités de gestion des ressources naturelles captées dans les indices pour l'Ethiopie et le Burkina Faso (c'est-à-dire l'entretien des points d'eau, les mesures d'érosion de sol, les restrictions saisonnières d'accès, etc...) a eu des effets significatifs de débordement sur l'utilisation des pâturages et la gestion de terre dans toutes ces régions. Au Niger, où l'indice est créé à partir des facteurs directement présumés pour affecter la capacité coopérative (hétérogénéité dans la richesse et la composition ethnique, niveaux d'éducation et de migration, ampleur du partage des ressources avec les non-membres de la Communauté, etc.), l'indice affecte également fortement les densités de réserves et la mobilité. Dans l'équation du Burkina Faso, il est intéressant de noter que l'indice de capacité active affecte les variables NRM comme prévu; pour la capacité passive, il y a un impact négatif inattendu sur la terre assignée aux pâturages communs et la variable a un impact non significatif mais positif cependant sur les densités de réserves. En second lieu, la variabilité des précipitations élevée mène à abaisser les densités de réserves, la plus grande mobilité, ou les deux. La variabilité climatique élevée ne conduit pas à stocker des densités de réserves plus élevées, comme ce serait le cas si le bétail était principalement utilisé comme source d'épargne ou en tant que stratégie de survie à la sécheresse, des suppositions retenues par les chercheurs et les preneurs de décision

**Table 6: Facteurs affectant les densités de réserves, %Terre attribuée aux pâturages, et la mobilité du troupeau**

	Densités de réserves	Terre attribuée aux pâturages communs	Mobilité du troupeau (Niger et Burkina Faso, seulement)
Ethiopie:			
index de capacité	-	0	n/a
Variabilité des précipitations	-	0	n/a
Niger:			
Index des Déterminants De capacité	-	+	-
Variabilité des précipitations	-	0	0
Burkina Faso:			
Capacité passive	0	-	0
Capacité active	-		+
Variabilité des précipitations	0	0	+

En résumé, les résultats empiriques sont constants avec des propositions clés: 1) qu'il y a des externalités dans NRM et ces dernières diffèrent à travers les communautés, 2) les institutions locales sont importantes dans la gestion des externalités, mais que 3) le succès des institutions locales diffère à travers les communautés. Ces études sont parmi les seules qui essaient d'estimer les facteurs affectant la capacité coopérative, et joignent la structure organisationnelle et les indicateurs de performance aux résultats actuels NRM. En termes de cadre conceptuel, néanmoins, nous manquons d'informations sur l'impact des politiques de gouvernement de niveau national sur la gestion de ressource, et d'une manière primordiale, le lien aux stratégies de vie de ménage et leur bien-être. Par exemple, nous savons que la migration et l'accès du marché sont plus élevés au Burkina que dans nos autres communautés, alors nous nous attendons à ce que les ménages aient de plus grandes options pour gérer le risque climatique. Tandis que ces variables sont crûment incluses dans les analyses au niveau de la communauté globales, un regard en profondeur sur les stratégies de ménage serait requis pour évaluer l'impact des changements de politique sur les incitations d'individuelles pour utiliser les ressources et/ou participer à l'action collective. Nous notons également que les équations d'allocation de terre sont plus males estimées que les équations de densités de réserves et de mobilité. D'un travail qualitatif plus détaillé (Swallow et Kamara, 1999; Turner 1999), nous savons que l'information institutionnelle importante concernant l'empiétement

de la terre cultivée sur les pâturages communs n'est pas convenablement saisie. Par exemple, ceux qui souhaitent empiéter sur les pâturages communs ne peuvent pas simplement le faire; ils doivent s'engager dans des "forum-shopping" et/ou des négociations avec peut-être beaucoup de personnes qui sont représentatives d'un éventail d'institutions avant l'empiètement. Néanmoins, le cadre conceptuel nous donne une base pour examiner ces issues et leurs impacts de conditionnement probables sur les conclusions des analyses empiriques.

### **Remarques de conclusion**

L'évidence empirique indique que les externalités sont un aspect fondamental des systèmes de parcours et elles doivent être prises en considération; la nouvelle école d'écologie est déficiente parce qu'elle nie l'importance des externalités. D'autre part, l'application de la théorie d'externalités à l'analyse empirique a été trop limitée, et n'a pas tenu compte de la valeur de la flexibilité et de la mobilité, qui est la force de la nouvelle portée de l'écologie. Les analyses institutionnelles ont également fait la lumière sur la façon dont une communauté pourrait contrôler les externalités, mais comme l'école de jeu-théorique de la pensée, les analyses empiriques tendent à se concentrer sur seulement une activité particulière et peut-être le pire sur des évidences d'anecdote le plus souvent et les histoires pour soutenir des hypothèses compétitives. Ainsi, les problèmes méthodologiques sur la manière d'incorporer adéquatement l'information institutionnelle qualitative afin d'évaluer des critères d'exécution demeurent.

Cadre Conceptuel: Le besoin d'incorporer différents types d'externalités et de cadre institutionnel par lesquels ces externalités sont négociées, avec une concentration sur la variabilité et ainsi la valeur de la flexibilité, et ainsi l'incorporation des options disponibles dans une économie agricole plus large pour améliorer la valeur et pour réduire la variabilité des produits d'élevage. Pour le faire, le cadre consiste en l'analyse: Nature et composition des ressources pastorales; Tenure de terre actuelle et d'autres politiques de gouvernement appropriées et des structures d'incitations individuelles; et institutions existantes pour la gestion des ressources.

Les études de cas au WANA ont illustré les effets de certaines des structures d'incitations sur les options d'accès des ménages sous différents cadres de politique et modèles de dépenses d'alimentation. Les résultats suggèrent que les systèmes de tribus, privés et de co-gestion contribuent positivement à réduire les dépenses d'alimentation des ménages tandis que les ressources contrôlées de l'état (es forêts et es réserves de parcours) augmentent les dépenses d'alimentation. Ceci avantage les ménages en réduisant la dépendance sur les dépenses en espèces bien qu'il ne semble pas y avoir une réduction au niveau de la dégradation du parcours. La propriété publique peut augmenter la dépendance de ménages sur les dépenses d'achat, comme les pâturages peuvent être ouverts seulement pendant le temps limité. En

Jordanie, néanmoins, les différences de la productivité de fourrage entre les réserves de parcours de l'état et les réserves des meneurs de troupeaux demeurent insignifiantes..

Les études de cas en Afrique Subsaharienne ont évalué les facteurs affectant l'action collective dans les institutions formelles et informelles. La capacité coopérative sous-jacente d'une communauté s'est avérée affecter de manière significative l'utilisation de la terre et la gestion des troupeaux, même lorsqu'il n'y avait aucunes règles et règlements formels concernant l'utilisation de la ressource. Les résultats empiriques supportent également la notion que les ressources partagées augmentent la flexibilité des systèmes, mais diminuent également la capacité des communautés de réglementer l'utilisation de la ressource. En outre, les communautés comptent sur différents mécanismes pour promouvoir l'action collective et beaucoup reste à être faite afin de mieux comprendre la manière dont la structure et conduite institutionnelle affecte réellement les performances ou les résultats.

Justification de la Politique: les preneurs de décisions de niveau national et le NGO.s doivent considérer que, dans la plupart des cas, il y a de multiples institutions impliquées dans la gestion des externalités dans les parcours. Actuellement, beaucoup de projects/programs tendent à autoriser une institution à effectuer des multiples fonctions, afin de réduire des coûts de transaction. Cependant, étant donné que les institutions formelles et informelles ont des avantages comparatifs dans différentes activités qui déterminent le rôle qu'elles jouent le mieux dans la gestion des externalités, les réformes institutionnelles doivent prêter attention à ces aspects et fournir des cadres de structure qui entretiennent la complémentarité plutôt que les conflits entre les institutions. L'approche de la banque sur une institution pour effectuer des activités de gestion de parcours a eu comme conséquence, dans la plupart des cas, la concurrence et les conflits.

Le processus des réformes institutionnelles et légales doit se concentrer sur la réduction des incertitudes et des ambiguïtés au sujet des droits de propriété, puisque l'ambiguïté mène souvent à des situations d'ouverture d'accès et la dégradation de la ressource. D'autre part, n'importe quel cadre juridique doit incorporer les aspects valables de flexibilité dans l'accès et l'utilisation, tout en atténuant les conséquences négatives potentielles sur les conflits accrus et l'abus des ressources par un sous-ensemble de gardiens de troupeaux ou de ménages.

### **Recherche future**

La future recherche cherchera la complémentarité avec la recherche déjà conduite dans les 7 pays discutés ci-dessus (Burkina Faso, Ethiopie, Jordanie, Maroc, Niger, Syrie et Tunisie), afin de fournir une meilleure vue d'ensemble des issues en relation avec la gestion des parcours.

Les études en Afrique du Nord et en Asie occidentale manquent d'analyses sur l'action collective. Les

---

relations entre les politiques de tenure et l'action collective sont présumées être indispensables dans beaucoup d'études mais il y a une connaissance limitée sur la façon dont certaines des innovations institutionnelles présentées ont stimulé l'action collective. La recherche future construira une action collective compréhensive à l'intérieur des institutions qui continuent à fonctionner, avec une emphase sur la conquête des interdépendances parmi un éventail de NRM et d'activités de production animale, aussi bien que des aspects de distribution à l'intérieur du groupe et en particulier le bien-être des membres pauvres de la communauté.

Les études Subsahariennes ont regardé les facteurs fondamentaux qui contribuent à l'action collective et à l'impact associé sur les activités NRM, mais n'ont pas regardé les effets de différentes politiques de niveau national sur les différentes stratégies de vie des communautés pastorales. Les analyses de niveau communautaire ont presque ignoré les stratégies spécifiques des ménages et l'accès aux différentes ressources, et par conséquent n'ont pas considéré la manière dont les institutions formelles et informelles ont contribué à soutenir les systèmes de production pastoraux et les stratégies de vie. La future recherche se concentrera à remplir cette lacune.

En outre, il y a un besoin réel d'évaluer l'action et les voies des stratégies de production pastorales et de vie en Afrique de l'Est et du Sud, en Asie centrale et potentiellement en Chine. Ce sont des secteurs avec de grands parcours et où ces dernières années beaucoup d'innovations institutionnelles ont été présentées, et dans beaucoup de cas, où les changements dramatiques dans l'accès à des marchés plus profitables se sont produits.

---

## Références

- Abel, N. et R. Behnke. 1996. Revisited: the overstocking controversy in semi-arid Africa (une série de trios articles). *World Animal Review* 87(2).
- Alesina, Alberto, et Eliana La Ferrara. 2000. Participation dans les communautés hétérogènes. *Quarterly Journal of Economics*, 115 (3):847-904.
- Baden, J. et R. Stroup. 1977. Property Rights, Environmental Quality, and the Management of National forests. In *Managing the Commons*. G. Hardin and J. Baden, eds. San Francisco: W>H. Freeman
- Baland, Jean M. et Jean P. Platteau. 1994. Coordination problems in resource conservation programs. *Cahiers de la Faculté des Sciences Économiques et Sociales No. 142*. Namur, Belgium: Facultes Universitaires Notre-Dame de la Paix, CRED (Centre de Recherche en Économie du Développement).
- Baland, Jean M. et Jean P. Platteau. 1996. Halting degradation of natural resources. Is there a role for rural communities? New York, USA ; Oxford, U.K.: Food and Agricultural Organization and Clarendon Press.
- Baland, Jean-Marie et Platteau, Jean-Philippe. 1998 Wealth Inequality and Efficiency in the Commons, Part II: The Regulated Case. *Oxford Economic Papers*, 50.(1): 1-22
- Behnke, Roy H. et Ian Scoones. 1992. Rethinking range ecology: Implications for rangelands management in Africa. Environment Department, Environment Working Paper No. 53. Washington D.C., U.S.A.: World Bank.
- Behnke, Roy H., Ian Scoones, et Carol Kerven. 1993. Range ecology at disequilibrium. London, U.K.: Overseas Development Institute.
- Bekure, S., McDonald, I. 1984. Movement and marketing systems for live animals in sub-Saharan Africa. In D.L. Hawksworth ed., *Advancing agricultural production in Africa : proceedings of CAB's First Scientific Conference*, Arusha, Tanzania, 12-18 February. Farnham Royal, Slough, UK: Commonwealth Agricultural Bureaux.
- Berkes, Fikret, Carl Folck , et Johan Colding. 1998. Linking social and ecological systems: Management practices and social mechanisms for building resilience. New York, NY, U.S.A.: Cambridge University Press.
- Binswanger, H., K. Deininger, et F. Gershon. 1995. "Power, distortions, revolt and reform in agricultural land relations." In: *Handbook of Development Economics*, Vol. III, ed. J. Behrman et T.N. Srinivasan, Amsterdam etc., Elsevier Science B.V., p. 2659-2772.
- Blench, Roger. 1998. Resource conflict in semi-arid Africa: An essay and annotated bibliography. London, UK: Overseas Development Institute.
- Boserup, Ester. 1981. Population and technological change: A study of long-term trends. Chicago: University of Chicago Press,
- Breman, H. et de Wit, C.T. 1983. Rangeland productivity and exploitation in the Sahel. *Science*, Sept 30v. 221 (4618): p. 1341-1346.
- Bromley, D.W. 1984. Property Rights and Economic Incentives in Resource and Environmental Systems. University of Wisconsin Press, Madison, Wisconsin, USA.
- Bromley, D.W. 1991. Environment and Economy: Property Rights and Public Policy. Blackwell Publishers, Cambridge, Massachusetts, USA.
- Bruce, J.W. 1986. Land Tenure Issues in Project Design and Strategies for Agricultural Development in Sub-Saharan. LTC Paper No. 128. Land Tenure Center, University of Wisconsin, Madison, Wisconsin, USA.
- CAPRI. 2002. CAPRI annotated bibliography. International Food Policy Research Institute: Washington DC. At: <http://www.capri.cgiar.org/RIS/RISWEB.ISA>.
- Chaherli, Nabil 2001. Micro-level impacts of price policy reforms on income, equity and environmental sustainability in WANA. *Seconde Conference du Femise*, Marseille, France, March 29-30, 2001.
- Cheung, Steven. 1978. The myth of social cost: A critique of welfare economics and the implications for public

policy. London: Institute of Economic Affairs, 1978.

Ciriacy-Wantrup, Siegfried V. et Richard C. Bishop. 1975. Common property as a concept in natural resources policy. *Natural Resources Journal* 15(4): 713-727.

Cousins, Ben, ed. 1992. Institutional dynamics in communal grazing regimes in Southern Africa. Proceedings of a workshop held at the University of Zimbabwe 10th to 12th December, 1990. Centre for Applied Social Sciences.

Dasgupta, Partha.  
<http://jlaix1s.worldbankimflib.org/uhtbin/cgisirsi/GWoActFM3t/27490015/18/X100/XAUTHOR/Dasgupta,+Partha>.  
 and Heal, G. M. 1979. Economic theory and exhaustible resources. Welwyn, U.K.: J. Nisbet.

De Haan, C. 1999. Towards a framework for pastoral systems research. Pages: 1-17. ILCA. Ethiopia.

Demsetz, Harold. 1967. Toward a theory of property rights. *The American Economic Review* 57: 347-359.

Ellis, J.E., K. Galvin, J.T. McCabe, and D.M. Swift. 1987. Pastoralism and Drought in Turkana District, Kenya. Report prepared for NORAD, Nairobi, Kenya.

Ellis, J.E., Swift, D.M. 1988. Stability of African pastoral ecosystems: alternate paradigms and implications for development. *Journal of range management* 41 (6) (November): 450-459.

Elloumi, Mohamed, Nouredine Nasr, Salah Selmi, Salah Chouki, Frej Chemak, Nasr Raggad, Ali Nefzaoui and Tidiane Ngaido Options de Gestion des Parcours et Strategies Individuelles et Communautaires des Agropasteurs du Centre et du Sud Tunisien. Paper prepared for the International Conference on Policy and Institutional Options for the Management of Rangelands in Dry Areas, Hammamet, Tunisia, May 7-11.  
[http://www.capri.cgiar.org/pdf/rangeland\\_tunisia.pdf](http://www.capri.cgiar.org/pdf/rangeland_tunisia.pdf)

Guttman, Joel M. 1982. Common Property Externalities: Isolation, Assurance, and Resource Depletion in a Traditional Grazing Context: Comment. *American Journal of Agricultural Economics* 64(4): 781-82.

Hardin, Garrett. 1968. The tragedy of the commons. *Science* 162: 1243-1248.

Heasley, L, Delehanty, J, 1996, The political of manure: resource tenure and the agropastoral economy in Southwestern Niger, *Society & Natural Resources* 9(31)-46.

Heath, B. 1999. Livestock Ranching: An Economic and Ecological Perspective. Draft.

Herzenni A. et al. 2001. Institutional Options and Pastoral communities in Morocco. Paper prepared for the International Conference on Policy and Institutional Options for the Management of Rangelands in Dry Areas, Hammamet, Tunisia, May 7-11. [http://www.capri.cgiar.org/pdf/rangeland\\_morocco.pdf](http://www.capri.cgiar.org/pdf/rangeland_morocco.pdf)

Hesse, Ced and Trench, Pippa. 2000. Who's managing the commons? Inclusive management for a sustainable future. *Securing the commons* No. 1. London: International Institute for Environment and Development.

Jodha, Narpal S. 1990. Depletion of common property resources in India: Micro-level evidence. In *Rural development and population: Institutions and policy*. ed. Geoffrey McNicholl, and Mead Cain. New York, USA: Population Council / Oxford University Press.

Johnson, R.N. and G.D. Libecap. 1982. Contracting problems and regulation: The case of the fishery. *The American Economic Review* 72 (5): 1005-1021.

Kirk, Michael, Ulrich Löffler, and Willi Zimmermann. 1998. Land tenure in development cooperation: Guiding principles. *Schriftreihe der GTZ* No. 264, Eschborn, Wiesbaden, Germany: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, Universum Verlagsanstalt.

Knox McCulloch, A. and P. Hazell. 1998. Property rights institutions for the development of fragile lands. In *Strategies for Poverty Alleviation and Sustainable Resource Management in the Fragile Lands of Sub-Saharan Africa*, eds. A. Knox McCulloch, S. Babu, P. Hazell. September 1999 DSE, Feldafing, Germany. Pages 244-278.

Kreps, David M. 1990. *A course in microeconomic theory*. Princeton, N.J., USA: Princeton University Press.

Lawry, Steven W. 1990. Tenure policy toward common property natural resources in sub-saharan africa. *Natural Resources Journal*, 30:403-22.

Legrosse, P. 1999. Les regles d'accès des troupeaux peuls aux paturages du Delta Central du Niger (Mali). Pages:

- 76-96. In M. Fuller-Niamir, ed., *Managing Mobility in African Rangelands*. London: International Technology Publications Ltd.
- Leybourne M., Ghassali F., Osman A.S., Nordblom T. and Gintzburger G.. 1993. The utilization of fodder shrubs (*Atriplex* spp., *Salsola vermicula*) by agropastoralists in the northern Syrian steppe. In *Pasture Forage and Livestock Program Annual Report 1993*. ICARDA, Aleppo.
- Little, P. 1999. *Living in risky environments: The political ecology of pastoralism in East Africa*. Forthcoming, *African Development in the 21st Century*. S. Taylor, G.White, and E. Fratkin, eds. Rochester, NY: University of Rochester Press
- Little, P. D. 1987. Land use conflicts in the agricultural/pastoral borderlands: The case of Kenya. Pages 195-212. In P. Little, M. Horowitz, and A. Endre Nyerges, eds., *Lands at Risk in the Third World*. Boulder, Colorado, USA: Westview Press.
- Masri, A. 1991. *The tradition of Hema as a Land Tenure Institution in Arid Land Management: The Syrian Arab Republic*, FAO, Rome 1991
- McCarthy, N. 1999. *An Economic Analysis of the Effects of Production Risk on the Use and Management of Common-Pool Rangelands*. In: McCarthy, N., Swallow, B., Kirk, M., and Hazell, P. (eds.) *Proceedings of the International Symposium on Property Rights, Risk and Livestock Development in sub-Saharan Africa*. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute.
- McCarthy, N. 2001. *Production Risk and Common-Pool Resources: Impact on Externalities, Profits, and Welfare*. Submitted, *Journal of Environmental Economics and Management*.
- Mearns, R. 1996. Community, collective action, and common grazing: The case of post-socialist Mongolia. *Journal of Development Studies* 32(3): 297-339.
- Meinzen-Dick, Ruth and Anna Knox McCulloch. 2000. *Collective action, property rights, and devolution of natural resource management: Exchange of knowledge and implications for policy: A workshop summary paper*. CAPRI Working Paper No. 11. Washington D.C., U.S.A.: CGIAR System-Wide Program on Property Rights and Collective Action, IFPRI. At: <http://www.capri.cgiar.org/pdf/capriwp11.pdf>.
- Murty. M. N., 1994, *Management of Common Property Resources: Limits to Voluntary Collective Action*. *Environmental and Resource Economics* 1994:4, 581-594
- Nesheiwat, K., T. Ngaido, and Q. Mamdoh. 1998. *Farmers and communities in low rainfall areas in Jordan: Implications of state ownership over rangelands*. Paper presented for the Policy and Property Rights Research Workshop in Hammamet, Tunisia, November 24-29.
- Ngaido T. 2000. *Tenure issues on Pastoral projects in Africa*. Paper prepared for the World Bank, Washington DC, August 2000
- Ngaido, N., F. Shomo, G. Arab. 2001. *Institutional change in the Syrian rangelands*. *IDS Bulletin* volume 32 no. 4 (October 2001)
- Ngaido, T. 1993. *Implementing the rural code: Perceptions and expectations of rural Niger*. Discussion Paper No. 7. Land Tenure Center, University of Wisconsin, Madison, Wisconsin, USA.
- Ngaido, Tidiane and Michael Kirk. 2001. *Collective action, property rights and devolution of rangeland management*. In R. Meinzen-Dick, A. Knox and M. Di Gregorio eds., *Collective action property rights and devolution of natural resource management. Exchange for Knowledge and implications for policy*. Deutsche Stiftung fuer internationale Entwicklung: Feldafing, Germany.
- Ngaido, Tidiane, Farouk Shomo and Georges Arab. 2001. *Rangeland Management Options and Sheep Feeding Strategies in Syria*. Paper presented at the International Conference of Policy and Institutional Options for the Management of Rangelands in Dry Areas, Hammamet, Tunisia, May 7-11. [http://www.capri.cgiar.org/pdf/rangeland\\_syria.pdf](http://www.capri.cgiar.org/pdf/rangeland_syria.pdf).
- Ngaido, Tidiane, Nordblom, T.L., Gintzburger, G., Osman, A.E. 1998. *A policy shift toward sustainable resource development*. In Victor R. Squires and Ahmed E. Sidahmed eds., *Drylands: Sustainable use of rangelands into the twenty-first century*. Rome, Italy: IFAD.

- Ngaido, Tidiane. 1999. Can pastoral institutions perform without access options? In Nancy McCarthy, Brent Swallow, Michael Kirk and Peter Hazell eds. *Property rights, risk and livestock development in Africa*. Washington DC, USA: International Food Policy Research Institute and International Livestock Research Institute.
- Niamir-Fuller, Maryam, ed. 1999. *Managing mobility in African rangelands: The legitimization of transhumance*. London; Rome: Intermediate Technology Publications; FAO; Beijer International Institute of Ecological Economics.
- Nordblom, Thomas L. and Farouk Shomo. 1995. *Food and feed prospects to 2020 in the West Asia/North Africa region*. ICARDA social science papers no. 2. Aleppo, Syria : International Center for Agricultural Research in the Dry Areas
- North, D. C. 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, UK, Cambridge Univ. Press.
- North, Douglass C. 1984. Transaction costs, institutions, and economic history. *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 140: 7-17.
- Oakerson, R. J. 1992. Analyzing the commons: A framework. In *Making the commons work. Theory, practice and policy*. ed. Daniel W. Bromley. San Francisco, CA, U.S.A.: ICS Press.
- Oram, P.A. 1996. *Issues for research on the role of agricultural policy and property rights in sustainable development of low rainfall areas of West Asia and North Africa*: A Position Paper IFPRI. Washington.
- Osman, Ahmed, F. Bahhady, N. Hassan, and N. Murad. 1994. Use of fodder shrubs in the rehabilitation of degraded rangelands in Syria. In *Pasture forage and livestock program annual report 1994*. Aleppo, Syria: ICARDA.
- Ostrom, E. 1992. *Crafting irrigation institutions for self-governing irrigation systems*. San Francisco, Institute for Contemporary Studies (ICS) Press.
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. New York, NY, U.S.A.: Cambridge University Press.
- Painter, Thomas M. 1991. *Approaches to improving natural resource use for agriculture in Sahelian West Africa*. CARE agriculture and natural resources technical report series No. 3. New York : Agriculture and Natural Resources Unit, CARE.
- Palmquist, Raymond B. and E. C. Pasour. 1982. Common property externalities: Isolation, assurance, and resource depletion in a traditional grazing context: Comment. *American Journal of Agricultural Economics*, 64(4): 783-784.
- Perrier, G. 1996. *New Directions in Range Management Planning in Africa*. Pages 47-57 in *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa* (Scoones, I., ed.). Intermediate Technology Publications, London, UK.
- Peters, P. 1987. Embedded systems and rooted models: the grazing lands of Botswana and the Commons debate. In *The question of the commons: The culture and ecology of communal resources*, eds. B. McCay and J. Acheson. Tucson Arizona, USA.: University Arizona Press.
- Pratt, D. J., Gwynne, M. D. edd. 1977. *Rangeland management and ecology in East Africa*. London: Hodder and Stoughton.
- Rae, Jonathan, G. Ara, T. Nordblom, K. Jani, and G. Gintzburger. 2000. *Property Rights and Technology Adoption in Rangeland Management, Syria*. Paper presented at the Workshop on Property Rights and Collective Action. November, Aleppo,
- Rochette, R.M. 1993. *Foncier - Decentralisation lutte contre la desertification Gestion des Ressources Naturelles Gestion de terroir au Sahel*. Note préparée pour le Club du Sahel.
- Roe, Emery, Lynn Huntsinger, and Keith Labnow. 1998. High-reliability pastoralism versus risk-averse pastoralism. *Journal of Environment and Development* 7(4): 387-421.
- Roussan, Laith, Faisal Awawdeh, Emad Karableh, Samia Akroush, Khaleal Abu Soui, Nadira Al-Jouhari, Enass Ghraibeh and Tidiane Ngaido. 2001. *Community and Household-Level Impacts of Institutional Options for Managing and Improving Rangeland in the Low Rainfall Areas of Jordan*. Paper presented at the International Conference of Policy and Institutional Options for the Management of Rangelands in Dry Areas, Hammamet,

Tunisia, May 7-11.

Runge, Carlisle F. 1981. Common property externalities: Isolation, assurance, and resource depletion in a traditional grazing context. *American Journal of Agricultural Economics* 63(4): 595-606.

Sandler, Todd and Richard Cornes. 1996. *The theory of externalities, public goods, and club goods*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.

Sandler, Todd, and Sterbenz, F. A. 1990. Harvest Uncertainty and the Tragedy of the Commons. *Journal of Environmental Economics and Management* 18: 155-167.

Sandler, Todd. 1992. *Collective action: Theory and applications*. Ann Arbor : University of Michigan Press.

Scoones, Ian, ed. 1994. *Living with uncertainty. New directions in pastoral development in Africa*. London, U.K.: Intermediate Technology Publications Ltd.

Scoones, Ian. 1995. Exploiting heterogeneity: habitat use by cattle in dryland Zimbabwe. *Journal of Arid Environments*, 29 (2): 221-237.

Scoones, Ian. 1996. New challenges for range management in the 21st century. *Outlook on Agriculture*, 25 (4): p. 253-256.

Scott, Anthony and Francis T. Christy, Jr. 1965. *The common wealth in ocean fisheries; some problems of growth and economic allocation*. Baltimore, MD, USA: Published for Resources for the Future by the Johns Hopkins Press.

Seabright, Paul. 1993. Managing local commons: Theoretical issues in incentive design. *Journal of Economic Perspectives* 7(4): 113-134.

Shaffer, J.D. 1995. *Institutions, Behavior and Economic Performance; comments on Institutional Analysis*. Michigan State University, Department of Agricultural Economics, Staff paper 95-52, 7p

Shanmugaratnam, N. et al. 1992. *Resource management and pastoral institution building in the West African Sahel*. World Bank discussion papers 175. . Washington DC: The World Bank.

Somanathan, E. and Sethi, Rajiv. 1996. The evolution of social norms in common property resource use. *American Economic Review* 86 (4):766-788.

Stoddard, L.A., A.D. Smith and T.W. Box. 1975. *Range Management*. 3rd Edition. McGraw-Hill, New York

Swallow, Brent M. and Abdul D. Kamara. 1999. The dynamics of land use and property rights in semi-arid East Africa. In Nancy McCarthy, Michael Kirk, Herman Grell, and Peter Hazell eds., *Property rights, risk, and livestock development in Africa*. Washington DC, USA: International Food Policy Research Institute.

Swallow, Brent. 1994. The role of mobility within the risk management strategies of pastoralists and agro-pastoralists. Gatekeeper series No. SA47. Sustainable Agriculture Programme of the International Institute for Environment and Development, London.

Swift, J. 1996. Dynamic ecological systems and the administration of pastoral development. Pages 153-173 In *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*, Scoones, I., ed. Intermediate Technology Publications, London, UK.

Sylla, D. 1996. Pastoral organizations for uncertain environments. Pages 134-152 in *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa* (Scoones, I., ed.). Intermediate Technology Publications, London, UK.

Thomas, D. S. G., D. Sporton, J. Perkins. 2000. The environmental impact of livestock ranches in the Kalahari, Botswana: natural resource use, ecological change and human response in a dynamic dryland system. *Land Degradation & Development* Volume: 11, Issue: 4, Date: July/August 2000, Pages: 327-341

Tiffen, Mary, Michael Mortimore, and Francis Gichuki. 1994. *More people, less erosion: environmental recovery in Kenya*. Chichester; New York: J. Wiley.

Turner, Matthew A. 1999. Tradition and common property management. *Canadian Journal of Economics* 32(3): 673-687.

Touré Oussoubu. 1997. Espace Pastoral et dynamiques foncières au Sénégal. *IIED*, 1997, 33p

---

Trolldalen, Jon Martin. 1990. Professional Development Workshop on Dryland Management. Professional Development Workshop on Dryland Management Washington, D.C.: World Bank, Sector Policy and Research Staff, Environment Dept.

Vedeld, Trond. 1992. Local institution-building and resource management in the West African Sahel. Pastoral Development Network Paper No. 33c. London, U.K.: Overseas Development Institute.

Wachter, D. 1992. Farmland degradation in developing countries: The role of property rights and an assessment of land titling as a policy intervention. LTC Paper 145. Land Tenure Center, University of Wisconsin Madison, Wisconsin, USA.

Wade, Robert. 1988. Village republics: Economic conditions for collective action in South India. New York, NY, U.S.A.: Cambridge University Press.

Westoby, M., Walker, B., Noy-Meir, I. 1989. Opportunistic management for rangelands not at equilibrium. 42(4) (July): 266-274.



---

## LES DROITS FONCIERS PASTORAUX

### COMMENTAIRES: MICHAEL ODHIAMBO

#### Introduction

La terre appartient à un groupe de "famille" qui est lié par des affiliation de descendance ou culturelles. Elle n'est l'objet d'aucune "propriété" dans le sens que les utilisateurs jouissent de droits illimités d'exploitation et d'usage, selon leur volonté. Elle est détenue en fiducie par les vivants pour les générations futures. Afin d'assurer qu'elles héritent de la terre actuellement jouie par les vivants, le degré d'exploitation est limité par le droit d'usufruit - le droit de jouir des produits de la terre seulement dans la mesure où cela ne produit aucun dommage et ne réduit pas sa future capacité productive. C'est de cette manière que les pasteurs sont les gardiens des droits communaux.

Aujourd'hui, ce concept de la terre est peu compris et encore moins respecté par de nombreux gouvernements africains et par les donateurs occidentaux. Par conséquent les systèmes de faire-valoir des terres pastorales n'ont pas été respectés ce qui a porté à l'insécurité dans le faire-valoir des terrains au désavantage général des pasteurs. Des terres qui dans le passé étaient gérées de manière soutenable ont été aliénées et ont été souvent dégradées par des formes d'exploitation inadéquates. (Lane, 1998)

Cet article essaie de mettre en évidence les problèmes principaux relatifs à la sécurisation des droits fonciers sur les pâturages en Afrique de l'Est. Il essaie de rapporter la discussion présentée dans la relation "Gérer les Externalités et Améliorer la Production Pastorale et les Stratégies de Subsistance" dans les trois pays de l'Afrique de l'Est Kenya, Ouganda et Tanzanie. Il identifie et discute ce qui est à on avis le vrai défi à la gestion des droits fonciers pastoraux au Kenya en particulier et en Afrique de l'Est en général.

L'article de Tidiane Ngaido et de Nancy McCarthy parle très peu de la question des pasteurs en Afrique de l'Est. La plupart des arguments se concentrent sur la situation des pasteurs en Asie de l'Ouest, Afrique du Nord et, dans une certaine mesure, Afrique de l'Ouest. Des sept pays considérés par les études de cas, un seul, l'Ethiopie, se trouve en Afrique de l'Est. Des 101 références, seulement sept traitent de l'Afrique de l'Est. On se réfère au pasteurs Masai du Kenya dans le débat sur l'élevage traditionnel et l'élevage commercial en ferme, mais il n'y a aucune mention des communautés d'éleveurs en Tanzanie, Ouganda ou au Soudan.

Même si beaucoup d'analogies existent entre les modes d'élevage et les droits fonciers pastoraux entre ces régions, il est vrai aussi qu'il y a beaucoup de contrastes entre les terres arides de l'Afrique de l'Est et

celles de l'Afrique du Nord et de l'Ouest. En particulier, l'histoire politique des trois pays et le contexte politique actuel ont eu un impact très important sur l'évolution de l'élevage en général et en particulier sur les droits fonciers pastoraux en particulier. Ce contexte est particulièrement différent de celui que l'on retrouve en Afrique de l'Ouest.

Toutefois, les questions soulevées dans l'article ont une influence générale sur le développement de zones de pâturage et sont pertinentes pour le Kenya et l'Afrique de l'Est. Depuis le lancement des programmes d'ajustement structurel dans la région, les gouvernements de l'Afrique de l'Est combattent contre des défis sérieux dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Tout d'abord, les gouvernements sont obligés de remettre leur responsabilité sur la GRN à cause des contraintes financières et relatives aux ressources humaines. De plus, la démocratisation a augmenté la pression sur les gouvernements afin qu'ils répondent plus aux communautés à propos de leur gestion des ressources naturelles.

La situation qui se développe pose en même temps des opportunités et des menaces aux pasteurs qui cherchent à se faire entendre davantage sur la gestion des terres et des ressources naturelles. Comme d'autres communautés, les pasteurs ont maintenant une réelle possibilité de participer efficacement dans la prise de décision relative à la gestion des ressources naturelles. Ils jouissent d'un espace politique plus ample pour revendiquer leurs titres légitimes sur les ressources desquelles ils dépendent pour leur subsistance. Néanmoins, pour articuler et traiter ces requêtes, ils doivent s'appuyer sur des institutions et des systèmes qui ont été marginalisés depuis l'essor du colonialisme. Il reste encore beaucoup à faire afin d'équiper ces institutions avec les capacités nécessaires pour négocier avec les gouvernements et d'autres acteurs dans un nouveau contexte de gestion des ressources complexe et globalisés. (Ochieng Odhiambo, 2001). Autrement, il y a un réel danger que ces opportunités puissent empirer la situation des pasteurs, en particulier si les intérêts d'autres catégories qui sont mieux représentées dans les structures du pouvoir en profitent pour aliéner encore plus les pâturages.

L'impact de la globalisation, des privatisations et des marchés sur le pastoralisme et les droits fonciers sur les pâturages doit être l'objet d'études ultérieures. En Afrique de l'Est, il s'agit d'une question centrale car dans les terres occupées par des communautés de pasteurs on trouve aussi une grande variété de ressources naturelles qui intéressent fortement le marché mondial des investissements .

Qu'il s'agisse de minéraux ou d'habitat pour la faune ou simplement de terre agricole de haute valeur, les communautés pastorales ont subi une immense pression de la part des intérêts des multinationales et des forces de la conservation mondiale qui veulent avoir un accès à ces ressources. Les multinationales et d'autres investisseurs s'accordent avec les élites politiques et bureaucratiques dans les centres urbains sans considérer les intérêts des communautés locales. Par conséquent, la privatisation et l'aliénation des terres

pastorales et d'autres projets portent toujours au déplacement de beaucoup d'éleveurs avec de fortes conséquences sur leur mode de vie (Ndagala, undated, Lane, 1996)

Le grand défi pour la politique et la loi est de concevoir des instruments et des institutions qui donneront le pouvoir aux communautés pastorales de négocier des accords plus avantageux en tenant compte des intérêts variés créés par la globalisation et les privatisations. Seulement ainsi les communautés pastorales pourront évoluer de manière à promouvoir la lutte contre la pauvreté et à améliorer les modes de vie pastoraux.

### **Modes d'exploitation et Gouvernance**

Le modes de faire-valoir des terres est important dans toute discussion sur les conditions de vie des pasteurs et les défis du développement pastoral en Afrique de l'Est. La sécurité de l'accès aux terres est un problème majeur en Afrique de l'Est à cause de l'ampleur des terrains occupés par les pasteurs, relativement à leur nombre et dans une situation de pénurie de terre croissante. Dans certains cas, il arrive que des portions de ces terres soient très productives, ce qui les rend très intéressantes pour les producteurs agricoles sur grande échelle. Même les gouvernements considèrent les grandes étendues de terres appropriées pour des projets nationaux sur grande échelle, comme des réserves de chasse et des parcs nationaux, des installations militaires et des camps d'entraînement ou des camps pour les réfugiés.

L'insécurité dans l'exploitation crée l'opportunité de conflits dans les zones pastorales, et met les pasteurs contre le gouvernement, les uns contre les autres et contre les autres utilisateurs de la terre. Les dynamiques démographique dans la région ont créé une forte pression sur la terre, particulièrement sur les zones à haut potentiel. Cela a porté à une immigration accrue vers les zones pastorales. A l'intérieur des zones pastorales mêmes, la population a augmenté de manière substantielle ce qui comporté une pression plus forte sur les pâturages libres.

La création d'exploitations sûres parmi les pasteurs pose un défi majeur à la politique et à la loi dans la région. Afin de répondre à ce défi, il y a besoin d'un changement majeur dans l'attitude du gouvernement envers le pastoralisme. Pendant plus de 100 ans les pasteurs ont lutté contre une perception officielle qui considérait ce mode de vie comme archaïque, insoutenable et inadéquat par rapport aux exigences de la modernisation. Des politiques ont été adoptées avec le seul but d'insérer les pasteurs dans le cadre d'un développement "progressif et moderne". (Anderson, 1999).

Les politiques du gouvernement se sont constamment concentrées sur l'établissement des pasteurs comme la manière de leur fournir des services et des opportunités économiques meilleures. Donner des titres fonciers, privatiser les biens communaux, et la distribution d'eau courante sont quelques-unes des

interventions qui ont été utilisées pour "moderniser" les pasteurs. La plupart de ces actions a été inefficace et coûteuse socialement et économiquement.

Ces approches et ces interventions ont continué malgré l'existence d'une vaste littérature basée sur une recherche empirique solide qui démontre que beaucoup de ces politiques et ces interventions de développement étaient inadéquates (Behnke and Scoones, 1993, Bonfiglioli, 1992, Scoones, 1995, Sandford, 1983, Lane, 1998). Par contre, on a réalisé une énorme quantité de recherche qui prouve de manière solide et scientifique que l'élevage par les pasteurs est une forme viable d'utilisation de la terre, bien adaptée aux conditions instables de l'environnement des terres arides en Afrique. (Homewood and Rodgers, 1991, Spear and Waller, 1993, Fratkin et al., 1994, Rugumayo, 1999). Malgré ces constatations, beaucoup de politiciens, staff du gouvernement, fonctionnaires des agences de développement et l'opinion publique en général maintiennent une image négative et une compréhension limitée des pasteurs.

La question qui surgit est de savoir pourquoi les décideurs ont continué à imposer des interventions non viables aux pasteurs face à toute ces preuves et malgré l'échec des ces interventions d'année en année. La réponse à cette question se trouve dans la structure des processus de pouvoir politique dans la région des pasteurs. C'est la marginalisation des pasteurs dans le temps par rapport aux processus du pouvoir politique qui explique en partie la persistance de l'ignorance dans la gestion du développement pastoral. Il n'est pas surprenant que les terres pastorales ont continué à être considérées comme des "terrains vagues" improductifs, et l'investissement public est rarement proportionné aux contributions de ces zones à l'économie locale et nationale.

Les décideurs politiques n'ont jamais vraiment compris la raison d'être du mode de vie des pasteurs. Mais comme les pasteurs n'ont jamais participé aux majeures prises de décision politiques dans la région, leur mode de vie a toujours manqué du soutien des plus hauts niveaux du gouvernements et de formulation politique. Par conséquent, ce mode de vie n'a que rarement bénéficié de cadres institutionnels explicitement créés pour sa promotion en tant que mode d'exploitation et mode de vie viable pour les terres. N'importe quelle intervention réalisée dans les zones pastorales était éprise de valeurs prises de système d'exploitation des terres différents et concurrents et réalisé par des personnes qui avait peut d'appréciation pour le mode de vie pastoral.

### **Aborder le problème des droits fonciers pastoraux**

Toute initiative sérieusement finalisée à assurer le droits pastoraux doit être caractérisée par une compréhension profonde de l'usage réel des terres pastorales. En particulier, politiques et lois doivent être conçues après avoir compris les perceptions des pasteurs sur les relations foncières et les valeurs qui les soutiennent. Mais en outre, les tentatives doivent être basées sur une approche d'empowerment qui

garantit le droit des communautés pastorales de prendre part efficacement aux décisions qui ont des conséquences directes sur leurs vies. Cela implique aborder la dimension de la gouvernance des droits pastoraux.

A l'intérieur des communautés pastorales, on dit que la terre appartient "à une grande famille dont de nombreux membres sont morts, peu sont vivants et un nombre infini doit encore naître" (Lane, 1998). Cela signifie que, en ce qui concerne l'ordre des priorités, les intérêts de la génération présente comptent moins de ceux des générations futures. Cela démontre que la terre a une nature intergénérationnelle, qui se reflète dans l'idée que les vivants la détiennent en fiducie pour les générations à venir.

Cette perception intergénérationnelle de la terre se traduit dans deux idées qui soutiennent le cadre normatif réglant les relations foncières à l'intérieur des systèmes pastoraux. Tout d'abord, l'idée que la terre est détenue par une famille ou un groupe lié par affiliation de descendance ou culturelle, et que les relations foncières sont gouvernées par un corpus intriqué de traditions et de normes. Ensuite, l'idée que la terre "n'appartient pas" aux individus dans le sens qu'ils sont libres de la gérer comme il veulent. En tout cas, bien que la terre en elle-même soit importante, les pasteurs sont plus préoccupés de l'accès aux ressources sur les terrains qui sont nécessaires pour la subsistance des ménages pastoraux: pâturages, eau, pierres à lécher, etc..Cela explique l'amas complexe de droits souvent en superposition qui existe côte à côte dans l'exploitation pastorale coutumière (Lynch and Harwell, 2002).

Ces idées vont à l'encontre des programmes et des idées du gouvernement pour la modernisation des zones pastorales. Les gouvernements ont essayé dans le temps de créer des systèmes d'exploitation uniforme afin de les faire rentrer dans le cadre national de gestion des terres. Cette campagne pour l'uniformité est cohérente avec les idées prévalantes de développement et gouvernance selon lesquelles le marché est la principale si non la seule déterminante pour la conception des institutions. Il n'est pas surprenant que les gouvernements coloniaux et post-coloniaux aient été incapable de comprendre et de transmettre les idéaux du pastoralisme dans le courant majoritaire de la gouvernance et du développement.

Argumenter en faveur de cadres politiques et légaux fondés sur les valeurs des pasteurs en matière de relations foncières ne signifie pas suggérer que tout ce qui concerne les relations foncières pastorales est bon ni que tout ce qui concerne les relations foncières modernes est mauvais. En effet, la tragédie de la gestion des terres pastorales a été la dialectique entre ces deux positions extrêmes, avec les promoteurs d'une des perspectives se refusant de reconnaître quelque mérite à l'autre. La réalité est qu'il y a des éléments positifs dans les relations foncières coutumières qui devraient être incorporés dans les politiques et les lois de gestion des droits fonciers pastoraux. En même temps, il existe de nombreux éléments qui

sont inadéquats ou en contraste avec les notions prévalantes de démocratie et d'inclusion, et ceux-là doivent être adaptés de sorte à correspondre aux normes de gouvernance.

### **Se baser sur la notion traditionnelle de propriété**

Les concepts de propriété se déterminent en fonction d'orientations économiques et culturelles spécifiques (Lynch and Harwell, 2002). Ainsi, les concepts de relations et de droits de propriété incorporent l'histoire collective et l'expérience d'une communauté dans le temps. Les concepts de propriété et les lois foncières anglaises qui furent imposées aux colonies de l'Afrique orientale étaient elles-mêmes fondées sur les coutumes du peuple anglais. Ces concepts avaient été développés et raffinés dans le temps par les décisions des cours et par la pratique reflétant entièrement la réalité et l'histoire de l'Angleterre. (Burn, 2000).

Dans ce sens, la vraie tragédie des biens communaux africains a été l'imposition de concepts de droits de propriété qui dérivent de contextes sociaux, culturels et politiques complètement différents par rapport à la réalité africaine. (Okoth-Ogendo, 2000, Juma and Ojwang, 1996). En Afrique de l'Est, cette tragédie se manifesta par l'imposition, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de concepts de propriété étrangers, pour la plupart anglais, part intégrante du "paquet" colonialiste. (Rodney, 1972).

Peu a changé même après presque quarante ans d'indépendance politique. Malgré le fait que les recherches empiriques montrent le contraire, la pensée courante sur les droits fonciers indigènes en Afrique est qu'ils représentent encore une contrainte à la productivité. (Migot-Adholla et al., 1991, Bruce and Migot-Adholla, 1994). C'est dans le domaine du droit propriétaire en général et du droit et de la politique foncière en particulier que l'héritage du colonialisme règne souverain. (Okoth-Ogendo, 1991, MacAuslan, 2000). Les mêmes idées coloniales marquent encore les processus de réforme dans le domaine du foncier et des ressources naturelles (Shivji, 1999).

Un concept de base que le colonialisme imposa et qui est devenu fondamental pour le régime du droit foncier et de la propriété est l'idée de la propriété étatique de la terre et des autres ressources naturelles. Il est intéressant de voir que les gouvernements post-coloniaux ont hérité de ce reste qui avait été créé en tant que fiction légale pour faciliter la prise de contrôle des régimes coloniaux et exclusivement pour leurs intérêts impérialistes. La fiction coloniale fut utilisée pour étendre la juridiction politique afin de d'inclure les réclamations de propriété pour avoir les titres foncières originaux. Les gouvernements post-coloniaux ont utilisé la même fiction légale pour usurper les droits de communautés comme celle de pasteurs de contrôler l'accès à la terre afin d'assurer leur survie.

Assurer les droits fonciers pastoraux comporte reconnaître légalement les droits de propriété communautaires (DPC). Il s'agit des droits qui prennent leur autorité de la communauté où ils sont mis en pratique et réalisés et qui sont exécutoires à l'intérieur de la communauté à travers les institutions

communautaires. Reconnaître légalement ces droits n'équivaut pas à les créer. Cela implique accepter leur existence et validité, ce qui va à l'encontre des notions occidentales prévalantes selon lesquelles les droits doivent nécessairement se base sur des concessions étatiques ou sur des documents formels. (Lynch and Harwell, 2002, Lynch and Talbott, 1995).

Naturellement, avant de donner cette reconnaissance légale, il sera nécessaire de vérifier la nature de la variété des droits qui font partie de l'idéal de DPC ainsi que leur niveau d'acceptation et d'efficacité à l'intérieur de la communauté. Il sera aussi important de vérifier la nature, l'autorité et l'efficacité des institutions qui exécutent les règles à l'intérieur de la communauté et de fournir l'espace nécessaire aux institutions étatiques qui gèrent les conflits d'intervenir quand nécessaire. Il est également important d'affirmer que reconnaître légalement les DPC n'affaiblit pas l'autorité de l'état national sur les ressources naturelles; plutôt, cela garantit que les communautés sont les premières à pouvoir s'exprimer sur l'usage de ressources qu'ils ont géré pendant des milliers d'années.

L'essentiel de cette approche consiste dans la démocratisation de la gestion de la terre et dans la certitude que les personnes dont la vie dépend de la terre prennent part au processus de prise de décision relativement à son accès, exploitation et contrôle. Il s'agit là d'une condition préalable essentielle pour réaliser un développement par le bas et participatif dans lequel les ruraux pauvres, qui constituent la majorité de la population en Afrique orientale, soient pleinement intégrés. (URT, 1994, Shivji, 1998). On ne peut pas parler de démocratie politique ou de développement soutenable sans aborder en premier lieu la démocratisation de la gestion de la terre et des autres ressources naturelles.

### **Opportunités de réforme des droits fonciers pastoraux en Afrique orientale**

De nombreux processus de réforme politique et économique sont en cours en Afrique orientale. Ces réformes donnent l'opportunité d'aborder globalement le problème des droits fonciers pastoraux. Certains de ces processus, comme la globalisation et la libéralisation sont la conséquences de dynamiques globales qui touchent aussi les pays de l'Afrique orientale, et qu'ils contrôlent peu. La pression des institution financières internationales s'est combinée avec un ordre politique global différent pour forcer ces pays à réorganiser leurs systèmes de gouvernance et de gestion économique.

L'adoption d'Agenda 21 à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, qui a eu lieu à Rio de Janeiro en Juin 1992, créa l'élan nécessaire pour un nouveau regard sur la gestion des ressources naturelles et sur le rôle des communautés qui dépendent de ces ressources. Agenda 21 donna une vision et une stratégie globales pour le développement soutenable. Un élément essentiel de cette vision et de cette stratégie comporte la reconnaissance des communauté qui dépendent de ces ressources, de leurs connaissances, des institutions et des systèmes en matière de gestion soutenable des ressources

naturelles, et en outre, un appel à la décentralisation et à la concession du contrôle et de la gestion au niveau des communautés (UN, 1992).

En conformité avec ces développements au niveau global, les trois pays de l'Afrique orientale portent un regard nouveau sur leurs structures de gouvernement. Il y a des processus de révision constitutionnelle qui sont en cours en Ouganda et au Kenya. La Tanzanie a récemment publié le rapport d'une Commission qui recueillait les opinions de la population sur un nouvel ordre constitutionnel. Alors que l'Ouganda et la Tanzanie ont toutes les deux des nouvelles lois foncières, le Kenya a créé une Commission Présidentielle d'Enquête qui étudie son système de loi foncière. En plus, chacun de ces pays est en train de réaliser une stratégie de réduction de la pauvreté dans laquelle les communautés locales jouent un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté (GOU, 2001, URT, 2000, GOK, 2001).

Le principe de base de tous ces processus est la reconnaissance officielle et l'acceptation de processus participatif dans le développement, avec une possibilité réelle pour les exploiters locaux de la terre de "choisir leurs propres priorités et d'endosser la responsabilité de la gestion des ressources naturelles"(Lane, 1998: 21). La mesure dans laquelle ces mesures se traduisent en bénéfices réels pour les pasteurs représente le vrai défi pour les politiques finalisées à la promotion du développement pastoral.

Pour les communautés pastorales, une opportunité majeure existe dans la renouvelée Communauté de l'Afrique de l'Est. Dans le Traité établissant la Communauté de l'Afrique de l'Est les institutions s'engagent à promouvoir la collaboration dans la région en matière d'agriculture, sécurité alimentaire, gestion de l'environnement et des ressources naturelles. (EAC,1999,2001) Les communautés pastorales doivent utiliser cette opportunité pour demander des cadres régionaux finalisés à assurer leur accès à la terre selon le mode de vie pastoral.

### **Agenda des recherches et des actions à entreprendre**

Le plus grand défi pour la recherche est de clarifier ce que sont les droits fonciers pastoraux et de créer des instruments légaux et politiques qui en reflètent les principales caractéristiques. On devrait étudier, analyser et documenter les expériences réussies de régimes de gestion des ressources pastorales à l'échelle locale afin de fournir des éléments au discours sur la création d'un cadre politique et légal approprié pour les droits fonciers pastoraux. Les études de cas de ces expériences pourraient être de grande valeur pour aider à identifier les principes et les pratiques ainsi que le cadre institutionnel nécessaires pour une gestion soutenable de la terre dans les zones pastorales.

Ce faisant, il faudrait s'efforcer de faciliter une approche régionale à l'intérieur du cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est pour les trois pays de l'Afrique de l'Est et de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement pour le Corne d'Afrique. Etant donné la nature migratoire

de l'exploitation des terres de part et d'autre des frontières entre les pays de ces régions, une approche régionale assurant les droits fonciers pastoraux est probablement plus efficace des approches à l'échelon local.

Plus d'efforts devraient être consacrés à faciliter le partage d'expérience entre l'Afrique de l'Est et de l'Ouest pour la gestion des terres pastorales. De nombreuses expériences au Sahel pourraient être intéressantes dans les discussions pour la réforme des droits fonciers pastoraux en Afrique de l'Est mais elles sont rarement disponibles pour les politiciens de l'Afrique orientale. A ce propos, le Land Net East Africa qui a été récemment inauguré pourrait être utilisé comme un moyen pour faciliter cet échange d'expériences et d'expertise entre ces trois pays et entre eux et les autres pays africains. Le réseau a lancé un projet sur les droits fonciers pastoraux qui est déjà en cours de réalisation et cette initiative et d'autres du réseau devraient être développées en faveur des communautés pastorales dans les trois pays.

La recherche et le lobbying en faveur du mode de vie pastoral devraient expliquer, au bénéfice des décideurs politiques, la raison d'être du pastoralisme comme système d'exploitation des terrains et mode de vie. Beaucoup de recherche et de documentation dans ce domaine n'est pas arrivée à ceux qui en ont le plus besoin. Elles sont publiées dans des livres ou des articles qui ne sont pas disponibles ou accessibles facilement pour la plupart de la population. Ni elles ont été mises à disposition des futurs décideurs politiques ni des responsables du développement à travers des cours à l'université ou dans les lycées techniques. Cela doit être fait afin de transformer la perception du pastoralisme à l'intérieur des communautés de l'Afrique orientale.

Le fonctionnement économique de la production agricole doit être articulée d'avantage que dans le passé. La contribution de l'exploitation pastorale des terres à l'économie nationale n'est pratiquement pas prise en compte dans les statistiques nationales, ce qui renforce la croyance que les terres pastorales sont des terrains vagues qui peuvent devenir productifs seulement si travaillés par des cultivateurs.

Finalement, la recherche et l'action dans ce domaine doit essayer de faire entendre la voix des pasteurs dans les processus politiques nationaux afin que leurs intérêts soient pris en compte dans l'élaboration de politiques pour la gestion des ressources naturelles. La récente expérience des pasteurs du Kenya qui ont participé à la rédaction du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté marque un tournant à ce propos, mais beaucoup reste à faire pour assurer que les pasteurs participent à et influencent les processus politiques nationaux en leur faveur (PTG, 2001).

## Références

- Anderson, David M. "Rehabilitation, Resettlement and Restocking: Ideology and Practice in Pastoralist Development" in Anderson, David M. (ed.) 1999. *The Poor are not Us: Poverty and Pastoralists in Eastern Africa*. Oxford: James Currey.
- Behnke, R. & Scoones, I. 1992 *Rethinking Rangeland Ecology*. Drylands Issue Paper 33. London: IIED
- Bonfiglioli, A. 1992 *Pastoralists' at a Crossroads: Survival and Development Issues in African Pastoralism*. A report for UNICEF/UNSO Project for Nomadic Pastoralists in Africa.
- Bruce, J. and Migot-Adholla, S. 1994. *Searching for Land Tenure Security in Africa*. Dubuque: Kendall/Hunt Publishing Company.
- Burn, E.H. 2000. *Cheshire and Burn's Modern Law of Real Property*. London: Butterworths.
- EAC. 1999. Treaty Establishing the East African Community. OAU Treaty No. 001/2000, UN Treaty Registration No. 37437.
- \_\_\_\_\_ 2001. East African Community Development Strategy 2001-2005. (available on the internet at [www.eachq.org](http://www.eachq.org))
- Fratkin, E., Galvin, K.A. and Roth, E.A. (eds.) 1994. *African Pastoralist Systems: An Integrated Approach*. Boulder: Lynne Rienner.
- GOK. 2001. Poverty Reduction Strategy Paper for the Period 2001-2003. Vol. 1. Ministry of Finance and Planning.
- GOU. 2001. Poverty Eradication Action Plan, 2001-2003. Ministry of Finance, Planning and Economic Development
- Homewood, K.M. and Rodgers, W.A. 1991. *Maasai Ecology: Pastoralist Development and Wildlife Conservation in Ngorongoro, Tanzania*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Juma, C. and Ojwang, J.B. 1996. In *Land we Trust: Environment: Private Property and Constitutional Change*. Nairobi: Initiatives Publishers.
- Lane, Charles R (ed.). 1998. *Custodians of the Commons: Pastoral Land Tenure in East and Central Africa*. London: Earthscan Publications Limited.
- \_\_\_\_\_ 1996. *Pastures Lost: Barabaig Economy, Resource Tenure and the Alienation of their Land in Tanzania*. Nairobi: Initiatives Publishers
- Lynch, O.J. and Talbott, K. 1995. *Balancing Acts: Community-Based Forest Management and National Law in Asia and Pacific*. Washington, D.C.: WRI.
- Lynch, O.J. and Harwell, E. 2002. *Whose Natural Resources? Whose Common Good: Towards a New Paradigm of Environmental Justice and the National Interest in Indonesia*. Jakarta: ELSAM.
- MacAuslan, P. "Only the Name of the Country Changes: the Diaspora of "European" Land Law in Commonwealth Africa" in Toulmin, C. and Quan, J.F (eds.). 2000. *Evolving Land Rights, Policy and Tenure in Africa*. London: DFID/IIED/NRI.
- Migot-Adholla, S., Hazell, P., Blarel B. and Place, F. "Indigenous Land Rights Systems in Sub-Saharan Africa: A Constraint on Productivity?" *The World Bank Economic Review*, Vol. 5 No.1: 155-175.
- Ndagala, D.K. undated. *Conservation, Privatization of Land and Non-Sedentary Communities in Tanzania*. ALARM Working Paper No. 12. Kampala: Centre for Basic Research.
- Ochieng Odhiambo, forthcoming. *Decentralization, Devolution and the Management of Natural Resource Conflicts: A Concept Note*. Nakuru: RECONCILE
- Okoth-Ogendo, H.W. O. "The Tragic African Commons: A Century of Expropriation, Suppression and Subversion". Keynote address at the African Public Interest Law and Community-Based Property Rights Workshop, Arusha, Tanzania, August, 2000.

- 
- \_\_\_\_\_ 1991. *Tenants of the Crown: Evolution of Agrarian Law and Institutions in Kenya*. Nairobi: ACTS Press.
- PTG. *Pastoralist Poverty Reduction Strategy*. Nairobi, March 2001.
- Rodney, W. 1972. *How Europe underdeveloped Africa*. Nairobi: East African Educational Publishers.
- Rugumayo, C.R. 1999. *The Politics of Conservation and Development: On actors, interface and participation. The case of Ngorongoro Conservation Area, Tanzania*. Doctoral Dissertation submitted for the Dr. Polit. Degree at the Faculty of Social Sciences and Technology Management, Norwegian University of Science and Technology.
- Sandford, S. 1983 *Management of Pastoral Development in the Third World*. London: ODI
- Scoones, I. (ed.) 1995 *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*. London: Intermediate Technology Publications.
- Shivji, I. 1998. *Not yet Democracy: Reforming land tenure in Tanzania*. London: IIED/HAKIARDHI/Faculty of Law, University of Dar es salaam.
- \_\_\_\_\_ 1999. "The Land Acts 1999: Cause for Celebration or Celebration of a Cause. Paper presented at the Sub-Regional Reflection Forum on NGO Action on Land in East and Southern Africa, Arusha, Tanzania, November 1999.
- Spear, T. and Waller, R.D. (eds.) 1993. *Being Maasai: Ethnicity and Identity in East Africa*. London: James Currey.
- UN. 1992. Report of the United Nations Conference on Environment and Development, Rio de Janeiro, 3-14 June 1992). Annex 1: Rio Declaration on Environment and Development.
- URT. 1994. Report of the Presidential Commission of Inquiry into Land Matters, Vol. I: Land Policy and Land Tenure Structure. Dar es salaam: Ministry of Lands, Housing and Urban Development.
- \_\_\_\_\_ 2000. *Poverty Reduction Strategy Paper*



---

## LES DROITS FONCIERS PASTORAUX

### COMMENTAIRES: VERONIQUE ANCEY

Des problèmes sérieux caractérisent la gestion de l'exploitation des terres pastorales au Sahel, il semblerait alors opportun de lancer un débat scientifique sur ce dilemme social. Reconnaître les lois pastorales de la part de la population afin de définir les droits de propriété ainsi que la gestion et l'exploitation de la terre est fondamental pour l'évaluation scientifique, la justification écologique et la défense politique du pastoralisme.

Les articles de Ngaido et McCarthy réussit à très bien stimuler le débat, la bibliographie contient tous les instruments contemporains sur ces questions comme les concepts d'externalités, risques de production, hétérogénéité, mobilité, droits d'usage commun et transition. Certains éléments proviennent de la théorie des jeux comme action collective, capacité de coopérer, passager clandestin ou "one period". Toutefois, l'importance de la "tragédie des biens communs" est réévalué.

Ce commentaire propose de relire les questions soulevées dans l'article dans le contexte du Sénégal. Les aspects suivants aide à revoir le cadre analytique de l'article et fournissent en même temps des méthodes d'enquête.

**En premier lieu**, le cadre social et politique est souligné car le pastoralisme ne peut pas être séparé de ce contexte.

**En deuxième lieu**, "l'effet du projet" est mis en évidence. Dans la région du Sahel, l'aide extérieure est fréquente et il est clair qu'elle modifie le dialogue et donc la compréhension de toute enquête. Le chercheur a l'impression que chaque visite est interprété comme pouvant porter à des aides (selon la façon de répondre aux questions). Cela modifie à son tour la perception du chercheur. Ce problème est commun et n'est pas épisodique et il oblige les chercheurs à repenser leurs méthodes de travail avec les pasteurs.

#### **Mettre le cadre analytique dans un contexte social**

L'article met correctement en évidence que certaines notions importantes du pastoralisme comme la dynamique sur une période et de plus longue période sont indispensables lorsque on s'adapte aux changements écologiques et sociaux continus. De même l'article propose de prendre en considération non seulement les ressources de base mais aussi le mode de vie pastoral et les relations sociales associées.

*Pourquoi se concentrer sur le contexte social et institutionnel?*

Lorsque on se concentre trop sur le rôle individuel des acteurs il devient difficile d'assimiler les forces sociales et politiques qui déterminent les rôles individuels et collectifs. Ces forces modifient de manière définitive les règles d'exploitation sociale de la terre normalement acceptées et sapent l'efficacité du model. La création de modèles économiques ne prend pas en considération la violence de la rupture des règles.

Le modèle de Sethi et Somanthan (1996) justifie l'existence d'un organisme centralisé de monitoring basé sur des contributions volontaires. Idéalement, le modèle simulerait un système démocratique de gouvernement local mais il n'y a pas de preuves qu'il a existé très souvent.

La notion d'optimum social n'est définie ni théoriquement ni historiquement ici, simplement les facteurs qui la conditionnent comme les membres averses au risque, coopération. Beaucoup d'analyses se basent sur la maximisation du profit et sont souvent statiques. Plus spécifiquement, il est nécessaire de définir des priorités lorsque on fait face à la crise de l'agriculture, l'exode rural, la libéralisation et la pression politique. Dans ce sens, le modèle proposé à page 20 est très près de l'équilibre, qui n'est plus important dans le contexte mentionné ci-dessus.

**Une synthèse des droits fonciers au Sénégal.**

Au Sénégal, à la moitié des années 1990, le schéma de gestion (P.A.F. 1996) de la terre présentait les options suivantes:

Maintenir la loi existante (64-46)de 1964, décrivant la terre comme un bien commun et inaliénable, qui a été fortement contesté depuis la libéralisation des politiques économiques, car elle a été vue comme un obstacle pour les investissements.

L'option libérale déclara que l'objectif de garantir les droits qui favorisent les investissements. Le P.A.F. estima que les exploiters traditionnels et insolubles seraient exclus.

Une option mixte proposa que le gouvernement local assigne la terre, qui serait donc accessible aux non-résidents, en réservant à l'état le pouvoir de soustraire de la terre au "Domaine National" et de l'enregistrer comme "Zones Spéciales".

Quant au pastoralisme, on débat actuellement sur l'utilité d'une étude complète sur les droits pastoraux au Sénégal. Dans ce sens, le Sénégal est bien en retard sur ses voisins et les références sur le pastoralisme sont très dispersées dans la littérature juridique.

Le pastoralisme apparaît dans une loi peu connue de 1980 (n80-268) qui définit trois types de pacage, à l'intérieur des terres agricoles. Elle décrète que les classification peuvent être réalisées seulement après

des études détaillées. Elle met en doute la capacité locale de faire appliquer correctement ces lois sur la gestion pastorale.

La Mauritanie et le Sénégal ont appliqué ces lois de manière complètement différente: la Mauritanie a depuis l'an 2000 un code pastoral bien défini basé en partie sur des règles religieuses reconnues par des pasteurs musulmans (loi 2000-044). Ce code est l'envie par toutes les organisations pastorales sénégalaises car il protège au mieux le bien-être des pasteurs. D'autre part, la Mauritanie n'a pas encore classifié les zones destinées au pacage et à la récolte.

Un problème particulier au Sénégal est représenté par le pouvoir dominant des leaders religieux combiné avec le pouvoir des autorités économiques et sociales contre la position incertaine des pasteurs. Dans ce contexte, cette inégalité risque d'être confirmée dans la loi si l'exploitation transhumante traditionnelle des pâturages n'est pas soutenue.

Par exemple, on débat sur le futur du ranch étatique de Doli, qui est en faillite. Plusieurs organisations de pasteurs organisèrent une rencontre en 2001 pour attirer l'attention des autorités sur la mauvaise gestion du ranch. A notre avis, il est dangereux de se concentrer sur une protection excessive d'une zone si déterminée. Il serait mieux de parler d'un schéma alternatif pour garantir le droit de passage vers les pâturages et des droits saisonniers pour utiliser les terrains agricoles. Cette dernière option est plus difficile à mettre en œuvre mais est toutefois nécessaire pour le mode de vie pastoral.

A présent, beaucoup de terres destinées au pâturage et au mourids au sud de Ferlo est en train de diminuer malgré les confins locaux et malgré le fait que les pasteurs soient représentés dans les conseils ruraux. La progression agricole a déjà causé la faillite d'un projet de multi-développement important dans le Sénégal de l'est et menace maintenant les modes d'organisation de l'élevage au sud de Ferlo.

### **Effcience**

Il n'est pas certain que la privatisation est la cause majeur de l'intériorisation d'effets négatifs et qu'elle force les organismes légaux à répliquer aux forces de marché. En fait, la gestion de la production et du mode de vie pastoraux doivent faire face à plusieurs contraintes écologiques et sociales et les acteurs sont plus sensibles aux coûts de production qu'à la valeur de marché. C'est pourquoi cela ne porte pas toujours à la meilleure exploitation du capital, comme suggère l'article.

En termes d'acheteurs de terrains et de privatisation, les pasteurs ne sont pas toujours les participants plus riches ou les mieux informés. Comment définir alors l'effcience?

Le danger est qu'au Sénégal, les acheteurs de terre les plus efficients ne sont peut-être pas les exploiters de terre les plus efficients, au sens pastoral.

### **Le développement de la terre pastorale**

Parfois l'article souligne l'aspect financier sans prendre en considération le développement pastoral. Au Niger, une étude a remarqué que les Pasteurs Wodaabe, ont surtout besoin d'une reconnaissance du développement des terrains pastoraux afin de compenser une situation économique et politique faible. Dans ce cas, des points de repère visibles doivent être définis comme des puits ou des fourrages verts. (IIED 2001)

Au Sénégal, le développement foncier est une notion clé dans la gestion de l'exploitation foncière, tout en incorporant des méthodes agricoles. Les capacités financières, le développement foncier pastoral, la protection de l'environnement et la gestion soutenable des ressources ne sont pas considérées. En bref, alors que les lois favorisent le régime individuel pour les droits fonciers ou l'usage en commun des terrains, aucun de ces systèmes ne suffit à garantir la sécurité de la terre pastorale.

### **Les conditions pour une action collective**

Certains chercheurs ont utilisé des "structures pastorales afin de créer des associations", afin de faciliter l'action collective. Mais l'article met justement en évidence les risques de ces actions qui ignorent peut-être l'évolution des relations sociales, financières et politiques. Par exemple, il y a moins de compensations entre les pasteurs riches et les pauvres.

De même, il est insensé de continuer à référer à des institutions qui ont maintenant été disparu. Au Sénégal, la littérature cite une interdiction traditionnelle (huurum) qui limitait l'accès autour des zones habitées et des pâturages. En fait, les personnes ne se rappellent pas d'une application précise de ces règles. Il est donc improbable que ce système pourrait maintenant prendre place, dans une société où la réciprocité a fortement diminué.

### **"L'effet projet"**

Il rend plus complexe le travail des chercheurs car l'aide externe est fréquente ce qui modifie le dialogue et la compréhension de l'enquête. Les chercheurs devraient donc faire attention au récit optimiste des pasteurs sur des projets récents du aux intérêts acquis:

- Besoin de s'assurer des terrains
- Attente de récompense matérielles comme de l'équipement matériel, des prêts, etc

Les paysans ou les pasteurs impliqués dans le projet, continueront à affirmer leur participation, réelle ou non, au projet aussi longtemps qu'un bénéfice personnel semble possible.

C'est pourquoi nous devons faire attention quand nous entendons parler du "Projet Toubak", qui peut diminuer la possibilité d'une recherche scientifique indépendante des désirs projetés des pasteurs.

### **Des droits et des utilisateurs trop spécifiques**

D'autre part, les études de Ostrom justifient l'existence d'une institution capable de créer des règles qui mettent en œuvre les responsabilités des utilisateurs de ressources.

Ce point de vue est valable mais il faut se rappeler que toutes les institutions s'adaptent à un schéma local qui les conditionne. Dans un projet pastoral de gestion des ressources, localisé au Sénégal, les communautés locales ont créé la gestion et définit les limites des terrains de pâturages. C'est entendu que les règles de gestion sont connues par tous les présents.

En fait, un des groupes "fulbe" monopolise les décisions et la gestion des fourrages verts. En d'autres mots, ces règles de gestion sont en partie ignorées mais aussi en partie utilisées par le groupe qui bénéficie directement du projet. En plus, la saturation de projets, gérés par les mêmes agents fonciers dans cette zone crée une grande confusion. De cette manière, les conditions du premier projet sont échangées par les pasteurs contre l'aide potentielle attendue du deuxième projet.

Les options de gestion diminuent face à une réduction des ressources (pauvreté et dégradation de l'environnement et des terres). Je propose d'étudier ces changements de "l'action collective" plus profondément, y compris les périodes de majeur gain de ressources. Il est encore plus important d'évaluer les institutions ainsi que les relations sociales créées par le "développement" qui établit

- relations entre les "développeurs" et les "bénéficiaires"
- des relations locales entre groupes locaux
- Il faudrait remarquer ici que l'existence de certains groupes n'a pas toujours été prise en considération dans la première classification du projet.

### **Un indicateur de stratégie: l'investissement**

L'hétérogénéité des ménages, qu'elle soit ethnique, économique ou technique est une notion clé dans l'article. Toutefois il n'est pas simple de l'utiliser comme méthode pour étudier les dynamiques. Par exemple, est-il pertinent de baser une enquête sur les revenus sur des informations basées sur la densité de stock et des règles juridiques, qui sont constamment modifiés par le système de production transhumant?

Afin de distinguer les stratégies des ménages, nous mentionnons souvent des activités différentes qui engendrent les revenus des pasteurs. Un autre facteur économique significatif dans la gestion pastorale est la diversification de l'investissement afin de couvrir les pertes et d'optimiser les ressources. Au Ferlo, en Mauritanie, et dans le Nord de la Côte d'Ivoire, certains pasteurs riches investissent dans la propriété et

les transports. Cela les porte parfois à s'établir en ville avec leurs familles, et à déléguer leurs devoirs de pasteurs à un membre de leur famille, sans renoncer à être propriétaire du troupeau ou à son identité de pasteur.

Cela dérive de crises comme les sécheresses et aussi de changements progressifs comme l'exode rural, la possibilité d'investir dans d'autres zones. Cette gestion indirecte a sûrement un effet sur les ressources et la production.

### **Relation entre les options de gestion et les dépenses des ménages**

Les études de cas sur les stratégies de gestion peuvent être des lectures très stimulantes mais il n'est pas sage d'assumer systématiquement qu'il existe un lien entre les options de gestion et les stratégies des ménages. En fait les investissements privés dans les parcelles de terrain a été interprété comme une quête de sécurité foncière. La préférence pour ce système qui favorise des droits exclusifs par rapport à un système plus réciproque qui demande un dialogue sur les questions sociales peut être compris lorsque il est entouré de l'insécurité en termes de propriété de la terre ou de revenus. Mais cela ne garantit pas l'exploitation économique de la terre.

### **La population et les règles d'accès aux ressources naturelles**

J'ai noté avec intérêt ce qui est dit à page 32: "l'hétérogénéité ethnique favorise une coopération active". Le travail réalisé en PPZS à Ferlo a montré que sur une zone définie des pasteurs différents décrivent des règles d'accès différentes aux ressources de la terre. (carte)

En contraste avec ce qui est écrit (ref), la mobilité n'est pas forcément influencée par l'existence d'une autorité locale. Il semble que chaque chef de famille est autonome quant aux décisions sur ses mouvements, il n'y a pas de preuves que ces décisions soient une action collective.

### **Les indicateurs de performance organisationnelle**

Cela est représenté par des indicateurs visibles qui peuvent être objectivement vérifiés comme les règles qui sont le résultat du dialogue entre les parties existantes, Toutefois, il peut s'agir d'une illusion car:

L'impact peut être surévalué en confondant les motions de formalité avec les résultats réels

D'autres facteurs moins formels comme les liens entre différentes fractions sont ignorés.

Je propose donc de faire des recherches "avec" les pasteurs plutôt que "sur" les pasteurs. Le modèle le plus utile est celui qui est non seulement cohérent intérieurement mais aussi pertinent dans l'ensemble du contexte social. La recherche doit être faite en collaboration avec tous les acteurs au cours de toute sa durée.

---

## **Conclusion**

Les pasteurs ont besoin de pâturages, de ressources et de sécurité pour la production et leur existence. L'individualisation des droits de propriété est un système spécifique, qui ne devrait pas exclure d'autres possibilités.

Les projets ne donnent pas toujours des résultats cohérents et encore plus pour cette raison il ne permettent pas de prévoir une dynamique ou de prédéterminer un modèle.

Les ressources privées individuelles ou collectives qui ont créé des réserves singulières n'ont pas garanti une réelle sécurité des terrains. Une seule réserve pour le pâturage n'est pas une solution durable car elle peut encourager une surexploitation quand les zones externes sont insuffisantes pour le pâturage. Il est désirable d'avoir une approche multilatérale aux droits fonciers, qu'ils soient à l'intérieur de terrains agricoles ou à l'intérieur des limites des villages, à l'unisson avec la réserve choisie.

La sécurité de la terre peut aussi être améliorée grâce à des accords verbaux ou écrits entre différentes fractions afin de compenser les pâturages si nécessaire.

Enfin, les lois qui protègent les groupes les plus vulnérables doivent être expliqués clairement à toutes les parties prenantes ainsi que la nécessité de rester informé et en contact avec les centres de gestion légal, souvent situés dans des villes lointaines.



---

**LES DROITS FONCIERS PASTORAUX****COMMENTAIRE: THOMAS PRICE**

Les auteurs ont fait un grand effort pour synthétiser et présenter les arguments clés d'une vaste et diverse littérature et expérience, qui comprend des domaines différents d'analyse et une série de perspectives théoriques. L'étendue est aussi importante du moment qu'elle couvre la variété de situations existantes en Afrique.

L'argumentation a le mérite de contraster les forces et les faiblesses des approches des "externalités" et de "la nouvelle écologie". La conclusion sur le besoin de prendre en considération une série d'externalités étant données certaines précises circonstances, le poids de la flexibilité et de la mobilité pour le pastoralisme africain, une approche plus complexe à l'analyse institutionnelle, et les défis méthodologiques sont bien justifiés dans le texte.

Afin de refléter au mieux les résultats empiriques et la connaissance de cas spécifiques, les auteurs se sont justement concentrés sur certaines régions et ont analysé des données qualitatives et quantitatives. Les exemples pris de l'Asie de l'Ouest et de l'Afrique du Nord rendent l'article vraiment continental et offrent des connexions avec d'autres régions. Même si la comparaison d'informations avec l'Afrique du sud et de l'est reste modeste, les auteurs ont noté le besoin de considérer ces régions dans les prochaines versions de l'article.

Les conclusions qui soulignent le besoin de recherches ultérieures sur les stratégies de vie des ménages pastoraux, sur l'impact des politiques publiques sur l'activité pastorale et notre compréhension de l'organisation et du fonctionnement de l'action collective sont très pertinentes.

Sous "prochaines recherches", l'article met en relief l'articulation entre la production de bétail et la gestion des ressources naturelles. Vu l'impact profond des changements dans les conditions globales touchant les systèmes agricoles d'exploitation des terrains, il faudrait mettre en évidence davantage les tendances dans les systèmes de production intégrés. L'absence d'accès aux pâturages, les résidus de cultures, les couloirs pour les transhumances etc..sont souvent en relation avec les changements dans les pratiques locales, l'extension des zones non irriguées, l'irrigation (à petite échelle) et l'appropriation de ressources "naturelles" (comme les plantes aquatiques et les jachères) dans les zones (semi)arides et d'autres zones. Il est fondamental de considérer ces tendances pour évaluer les pressions sur l'exploitation des terrains et sur

les arbitrages dans les politiques et les processus de prise de décision de l'échelle locale à l'échelle régionale et du niveau public au niveau privé.

Certains arguments qui sont implicites ou seulement cités mériteraient d'être discutés et approfondis davantage. En particulier il s'agit des questions suivantes:

Il faudrait spécifier l'expression "individuel" de façon cohérente et peut-être la définir selon les groupes sociaux, les pays et/ou les régions. La propriété, les droits d'usage, et l'accès "individuels" se basent souvent sur l'appartenance à un "ménage" ou à de regroupements de familles et NON PAS sur des notions de propriété unique et individuelle. Clairement les notions et la pratique sont en train d'évoluer de manière différente dans les différentes parties du continent en partie en fonction des conditions (péri)urbaines et du type de ressources. Toutefois des regroupements corporatifs qui ont statu réel restent fondamentaux pour comprendre les droits, la légitimité et les processus de négociation et de décision tels qu'ils sont perçus.

L'adjectif terres "communes" semble avoir été utilisé de manière différente selon les contextes. Peut-être nous avons besoin de nous référer à ce concept mais nous nous référons immédiatement aux notions pratiques de droits d'usage (comme indiqué dans le texte), ordre de priorité et reconnaissance/légitimité de droits spécifiques.

Les systèmes d'exploitation pastoral de la terre ont été associés avec l'ethnicité, étant données les associations historiques entre les groupes ethnolinguistiques, la transhumance et le bétail. Toutefois, l'association entre un groupe ethnique particulier et la production pastorale a évolué et les références actuelles sont souvent trompeuses - et mensongères - dans les débats publics. Les auteurs notent correctement l'importance de "l'agro-pastoralisme" pour ces groupes et l'échelle régionale des questions de l'exploitation foncières et des droits. Les changements dans la composition des ménages et dans les activités des groupes sociaux s'étend aussi à "l'agricole" (c'est à dire aux fermiers), soit en terme de propriété des animaux soit en terme d'élevage. C'est pourquoi on trouve par exemple des personnes parlant Hausa ou Manda en Afrique de l'ouest qui s'occupent et sont propriétaires de bétail, moutons et même des chameaux dans les terrains du village ("terroirs") mais aussi dans les transhumances.

Ces changements sont clairement liés à l'évolution des stratégies de subsistance au niveau des ménages et dans des associations plus amples afin de diversifier les activités, les ressources et les revenus étant données les conditions fluctuantes dans les zones (semi)arides et donc l'exigence d'étaler (et limiter) le risque.

Ces changements rendent nécessaire une révision des accords d'exploitation foncière relatifs aux droits d'usage locaux et à l'accès afin d'incorporer plusieurs acteurs avec des traditions différentes en ce qui concerne la propriété et l'accès à la terre et à ses ressources.

C'est pourquoi le débat sur les droits "primaires" et "secondaires" souligné dans l'article qui est confondu avec l'association ethnique masque en réalité les changements dans la propriété locale et les revendications de légitimité pour le contrôle des terres arables. La lutte pour la reconnaissance de ces droits a inclus le "pastoralisme" en justifiant des revendications foncières à travers les cultures, avec les querelles qui en dérivent.

Il faut mettre en relief - et illustrer - la complexité d'une stratification de lois et de traditions en contraste les unes avec les autres à l'échelle locale sur des bases ethnique, d'occupation, socioculturelles et autre. En présence de conditions complexes, quelle est la base commune pour la légitimité et la négociation? Nous avons des exemples historiques de formes complexes de règlements qui ont reconnu les droits de différents groupes dans des endroits tels que le Delta Intérieur du fleuve Niger au Mali.

Il faut aussi focaliser davantage le rôle central des institutions "informelles" et de la résolution "informelle" des droits et des différends sur l'exploitation foncière. Les processus d'arbitrage, de négociation, et les compromis avant le litige / avant le procès - typiquement au niveau local avec les acteurs et les autorités locales - sont fondamentaux pour comprendre et influencer ce qui se passe réellement dans les activités pastorales, surtout vu les processus de "décentralisation" et le rôle réduit de l'état central.

Il faut remarquer que cela a des implications importantes quand on pense aux avantages comparatifs en terme de coûts de transaction plus bas, résolution localisée et plus rapide des conflits. Par exemple, les pasteurs transhumants préfèrent ces solutions négociées malgré certains désavantages dus à leur poids mineur face aux autorités administratives locales. Souvent, le recours à une autre forme de négociation et d'adjudication ne porte pas une solution favorable de la dispute et comportera des retards qui graveront sur les mouvements saisonniers. (Coûts prohibitifs, difficulté d'accès et l'évitement des formes légales de recours sont illustrés dans Christian Lund, Land, Power and Politics in Niger: Land struggles and Rural Code [LIT Verlag, 1998] et dans la section sur les systèmes judiciaires au Sénégal, au Niger et au Bénin in La corruption au quotidien, Politique africaine N° 83 [2001]).

Les auteurs mettent correctement en évidence le rôle central des organisations locales des pasteurs. Cela implique établir les conditions de leur soutenabilité économique - et même politique. Il est démontré que la viabilité de ces organisations dépend en large mesure de leur continuité avec les structures sociales et

les formes d'actions collective existantes, et que les activités "basés sur le projet" ne survivent pas à la fin des financements sans ce type de fondations.

Sur le rôle changeant des "biens communaux": Les forêts et les parcs nationaux deviennent de plus en plus les seuls "biens communaux" qui ne sont pas sujets à des revendications et des différends en compétition entre les acteurs locaux. Certes, les revendications contre l'état restent, l'état est souvent moins capable de contrôler l'accès et l'usage saisonnier et épisodique de ces zones de la part des pasteurs. Ces ressources font l'objet de réclamations très forte quant à leur usage comme pâturage et ressources d'eau et constituent la source d'un nombre croissant de conflits.

De plus en plus, ces zones deviennent les seules ressources réellement objet de la classique analyse de la "tragédie des biens communaux", avec l'avertissement que même ces ressources sont en train de devenir l'objet de droits d'usage localisés et de contrats entre le gouvernement et les pasteurs, et d'autres acteurs locaux.

Par exemple, des cas concrets d'illustration pourraient inclure: le Parc Diawling Park en Mauritanie, les Parcs Régionaux "W" au Bénin, Burkina Faso et au Niger, la forêt Baban Rafi dans le centre-sud du Niger, et le Parc Zakouma Park au Tchad.

Les prochaines recherches devront avoir une base plus quantitative pour apprécier l'impact de la tendance à la privatisation des zones pastorales et de transhumances partagées à travers la délimitation des parcelles et la reconnaissance de la part de l'état des droits de propriété à forfait à des groupes de pasteurs. Le choix réel des priorités - et finalement l'exclusion - de l'accès aux pâturages intéressent de manière différente les groupes et les défis relatifs de l'institutionnalisation et reconnaissance de l'appartenance, des droits d'usage et de l'accès.

L'exemple, donné par les auteurs, de la distribution inégale des bénéfices aux individus les plus nantis dans la gestion des terres publiques en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord (par exemple dans le cas des "réserves de pacage du gouvernement") nous mène dans la bonne direction.

Cela pourrait se combiner avec un examen des conséquences de la fin des mécanismes de reconstitutions des troupeaux pour les pasteurs pauvres, qui est cité dans l'article. Selon les récits, on déduit qu'une des conséquences des sécheresses au Sahel au début des années 1970 et 1980 a été la concentration accrue de la propriété du bétail. Afin de faire face aux menaces à l'existence, et aux processus qui perpétue la pauvreté et la paupérisation, des réponses locales et en terme de politiques sont nécessaires (voir, par exemple, l'analyse de Brigitte Thébaud Elevage et développement au Niger: Quel avenir pour les éleveurs du Sahel? [BIT, 1988]).

Les auteurs soulignent justement l'appropriation accrue de résidus de culture et les implications pour le ravitaillement dépendant du marché. Cette question touche aussi l'appropriation, vente et échange des ressources "naturelles" du moment que la nature des contrats de pacage change et que les ressources végétales deviennent de plus en plus précieuses selon les espèces, les circonstances annuelles, la localisation etc..



## DROITS FONCIERS PASTORAUX

### SOMMAIRE DE LA SESSION: B. GEBREMEDHIN

Une étude importante de IFPRI, ILRI et de la FAO prévoit que la demande de produits d'élevage augmentera de manière significative dans les deux prochaines décennies et que des politiques appropriés de développement de l'élevage, y compris l'exploitation et la gestion des terres, sont nécessaires afin que les éleveurs pauvres puissent bénéficier de cette prochaine révolution alimentaire. La question foncière est importante pour le développement de l'élevage en particulier lorsqu'il s'agit des systèmes pastoraux. C'est pourquoi le débat sur la question pastorale en ce moment est opportun et utile afin d'aider les pasteurs à bénéficier de la prévue révolution de l'élevage. ILRI est en train de mener une recherche sur les systèmes pastoraux sur plusieurs thèmes comme les modes d'exploitation des terrains, la gestion des parcours, les droits de propriété et les institutions.

Mr. Tidiane Ngaido de l'IFPRI a présenté un article sur les droits pastoraux. Cet article a été l'objet de débat entre trois panélistes. Voici les principaux points qui ont été soulevés pendant la présentation et les discussions.

Dans la présentation, on a mis en relief que les externalités sont une donnée de fait dans la gestion des parcours pastoraux et il faut donc les considérer toutes les fois que l'on traite la question foncière pastorale. On s'oppose aussi à la nouvelle école d'écologie qui, selon la présentation, nie l'importance des externalités. L'auteur prouve aussi que l'application de la théorie des externalités à l'analyse empirique reste limitée jusqu'à aujourd'hui.

Les cadres conceptuels nécessaires à l'analyse des questions foncières dans les zones pastorales doivent incorporer des types différents d'externalités et de cadres institutionnels qui transmet les externalités, ce qui comporte une concentration sur la variabilité et donc la flexibilité. La nature et la composition des ressources pastorales, les modes courants de faire-valoir les terrains et les autres politiques du gouvernement pertinentes, ainsi que les structures d'incentifs individuels et les institutions existantes pour la gestion des ressources devraient être incorporées dans le cadre conceptuel qui mène l'analyse des droits pastoraux. Il est important de comprendre les facteurs qui influencent l'action collective pour la gestion des ressources naturelles dans les communautés pastorales. Du moment que les institutions formelles ainsi que les institutions informelles de gestion foncière opèrent dans les zones pastorales, les interventions

institutionnelles doivent essayer de renforcer la complémentarité entre les institutions. Le processus de réforme institutionnelle et légale doit se concentrer sur la réduction de l'incertitude et de l'ambiguïté des droits de propriété.

Les panélistes, bien que globalement favorables à l'article, ont remarqué que l'article faisait peu de références aux droits pastoraux en Afrique de l'est en se concentrant sur l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord. L'insécurité dans l'exploitation des terres pastorales en Afrique de l'Est est un problème majeur ces jours-ci à cause de la pénurie croissante de terres. L'insécurité dans l'exploitation des terres pastorales est aussi une cause importante de conflit entre les pasteurs. Les institutions des droits de propriété, y compris les institutions d'exploitation des terres, basées sur les concepts occidentaux de droits de propriété, ont montré d'être inadéquate pour résoudre les problèmes de sécurité de l'exploitation des pasteurs. Les institutions et les pratiques locales d'exploitation des terres doivent être mieux comprises et il faut s'y appuyer pour toute intervention finalisée à améliorer la question de l'exploitation foncière dans les systèmes pastoraux.

Pendant le temps consacré à la discussion, certains participants ont demandé pourquoi de nombreuses interventions en faveur du développement pastoral ont échoué dans le passé. On a souligné que les interventions de développement du passé n'étaient pas basées sur la population et on ne faisait pas assez attention au *capacity building* des pasteurs. La plupart des interventions du passé se concentraient sur le développement des ressources en eau, et des parcours tout en essayant de faciliter l'établissement des pasteurs.

Ces interventions ne reconnaissaient pas que le déplacement d'un endroit à l'autre des pasteurs et la propriété commune des pacages était la réponse naturelle à l'environnement risqué où le mode de production pastoral a lieu. On a aussi souligné qu'apprendre des expériences négatives et positives et construire sur ces dernières aurait été la manière appropriée d'intervenir dans le développement pastoral. Certains participants ont soutenu, et la majorité des participants était d'accord, que les droits pastoraux à la terre devraient être considérés comme faisant parti des droits humains et que les pasteurs ne devraient pas être facilement déplacés par l'agriculture sédentaire ou par les interventions du gouvernement.

Certains participants ont demandé si le mode de production pastoral devait être considéré comme un style de vie permanent ou plutôt un style de vie de transition vers l'agriculture sédentaire. La réponse a été que le mode de production pastorale convient mieux à l'environnement aride et aux conditions de pacage extensif. C'est pourquoi l'établissement forcé n'est peut être pas souhaitable. Toutefois, du moment que le système a graduellement évolué vers l'agriculture sédentaire ou un système agro-pastoral, il pourrait y avoir de l'espace pour que la politique du gouvernement facilite cette transformation.